



7e Secteur

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissements

Séance du :

**Mardi 5 avril 2022 à 15 h 00
Salle du Centre d'Animation Saint-Joseph**

**Bastide Saint-Joseph 72 Rue Paul Coxe 13014 MARSEILLE
tél. : 04 91 55 42 02**

**MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

Mardi 5 avril 2022

La Séance est ouverte à 15 h 03, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, prenons place, s'il vous plaît.

Je vais demander à Corinne BIRGIN de faire l'appel.

(Madame BIRGIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers).

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DÉLIBÉRER.

Madame BAREILLE.- Merci Madame BIRGIN.

Approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 1er mars 2022

Madame BAREILLE.- Nous passons maintenant à l'approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du 1er mars 2022. Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 1^{ER} MARS 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame BAREILLE.- Avant de commencer ce Conseil, permettez-moi de revenir sur une annonce qui a été faite, une annonce qui est difficilement acceptable pour les Marseillaises et les Marseillais, la majorité municipale soumettra, ce vendredi, une hausse colossale de la Taxe foncière ; une hausse qui n'a jamais été évoquée lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui n'a pas non plus été évoquée lors du dernier Conseil ou bien encore en commission.

Nous gardons en tête les déclarations qui avaient été faites par Michèle RUBIROLA puis ensuite par M. PAYAN, et de l'équipe municipale également où ils nous assuraient de ne pas augmenter les impôts.

Je vais citer en page 28 le programme du Printemps Marseillais : « *Il n'est pas question d'augmenter la fiscalité déjà lourde, tout au plus faudra-t-il revoir enfin les bases de cette fiscalité devenue largement inéquitable du fait de l'absence de révision depuis 1970* ».

Michèle RUBIROLA déclarait également lors de son discours d'installation : « *Je veux faire de Marseille une ville où tout est possible, une ville qui protège ses habitants* ».

Ce n'est désormais à ne plus en douter grâce à Benoît PAYAN ; 14 % d'augmentation et ce, en pleine crise du pouvoir d'achat.

Qui protégeons-nous en faisant cela ?

Certainement pas les 367 000 Marseillais qui paient des impôts bien

évidemment à Marseille. Ce ne sont pas non plus les 173 000 foyers, pour la plupart des retraités, et pour une partie d'entre eux, qui sont des gens modestes, qui ont travaillé toute leur vie, pour s'acheter un appartement à Saint-Just ou bien encore une petite maison au Canet.

Augmenter du 14 % quand les salaires, les retraites, ou les minima sociaux n'augmentent pas à ce rythme, c'est un véritable coup dur pour les Marseillaises et les Marseillais.

Je vais maintenant demander à mon Premier Adjoint, cher Denis, de bien vouloir présider la séance, le temps d'examiner notre premier rapport qui est donc le compte d'exécution. Merci.

(Madame le Maire, Madame BAREILLE, quitte la séance du Conseil d'Arrondissements qui est présidé par M. Denis ROSSI, Premier Adjoint)

RAPPORT N° 22-020 7S

FINANCES - COMPTE D'EXÉCUTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 7ÈME GROUPE D'ARRONDISSEMENTS POUR 2021.

Monsieur ROSSI.- Comme le veut la loi, le Maire a quitté la séance.

Je donne parole pour ce premier rapport à notre collègue et ami Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Merci Monsieur le Premier Adjoint. Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, notre Conseil est saisi d'une demande pour examiner le compte d'exécution du budget 2021. Le budget 2021 est le premier budget voté par la nouvelle mandature, notre nouvelle majorité ; il a été voté le 18 novembre 2020. Il a été exécuté et ce qu'on présente aujourd'hui, c'est le compte rendu de cette exécution.

Alors, je vous rappelle que ce budget est constitué de deux masses principales : une masse d'investissement qui correspond en réalité à du renouvellement de petit matériel et une masse de fonctionnement qui est destinée à l'entretien des bâtiments et services que la Mairie Centrale a transféré au secteur. C'est pour la partie dépenses.

La partie recettes consiste dans une somme qui est allouée par la Mairie Centrale aux Mairies d'arrondissements et qui constitue pour la Mairie Centrale une dépense obligatoire.

Ce budget 2021, voté à la fin de l'année 2020, s'est élevé pour sa partie fonctionnement à la somme de 2 792 939 euros et pour la part investissement s'est élevé à la somme de 311 900 euros.

On fait d'abord un focus sur la partie fonctionnement, ensuite on étudiera la partie investissement.

Sur la partie fonctionnement, il y a eu, en plus des 2 792 939 euros qui ont été votés, des reports de l'année précédente. Ces reports de l'année précédente se sont élevés à 2 869 877,15 euros. Là, il faut faire attention, il faut être précis : ce report de 2 869 877 euros, ce n'est pas uniquement un report à nouveau, c'est-à-dire, ce n'est pas uniquement le report de sommes qui n'ont pas été consommées et

qui sont donc disponibles. Ce report de 2 869 877 euros, c'est pour la principale partie un report de sommes pour lesquelles la dépense a été engagée, l'ordre de paiement a été donné par la collectivité publique, mais le paiement n'a pas eu lieu, le paiement n'a pas encore été ordonné. Il y a des sommes qui ont été engagées en 2020, mais pas payées en 2020, c'est la raison pour laquelle ces sommes-là ont été reportées en 2021 ; ces sommes reportées en 2021 ne pouvaient pas, à nouveau, être engagées en 2021 parce qu'elles avaient déjà été engagées en 2020.

Ce qui a été mandaté sur l'année 2021 c'est 2 479 135,92 euros.

En ce qui concerne des dépenses engagées en 2021, mais c'est l'inverse, des dépenses qui ont été engagées en 2021, mais qui n'avaient pas été mandatées durant cet exercice parce qu'elles n'ont pas encore été engagées en 2021, on est à 988 593 euros. En revanche, les sommes qui, *in fine*, sont réellement disponibles sur l'exercice 2021 et qui vont être reportées sur l'exercice 2022, qui correspondent, pour partie, à une part du budget de fonctionnement non consommé, une faible partie, mais une petite partie du budget de fonctionnement qui n'a pas été consommée et cette non-consommation s'explique principalement par le fait que l'année 2021 était encore une année Covid. Les sommes disponibles qui correspondent pour partie à des sommes non engagées sur 2021 et pour partie à des reports des années précédentes, s'élèvent à 2 195 086 euros. Ces 2 195 086 euros de budget de fonctionnement pourront être engagés au cours de l'année 2021 et au cours des années suivantes pour compléter le budget de fonctionnement... – pardon, j'ai dit : « *Au cours de l'année 2021* », je me suis trompé. Cette somme-là, de 2 195 086 euros, pourra être engagée au cours de l'exercice 2022, au cours de l'exercice 2023, tant qu'il y aura des fonds disponibles, pour compléter les dépenses de fonctionnement, pour compléter le budget de fonctionnement dont on sait qu'il est objectivement très faible, au regard de la quantité d'établissements qui nous sont transférés.

Maintenant, on se concentre sur le budget d'investissement.

La dotation qui a été allouée au titre de l'année 2021 était de 311 900 euros. À cette somme-là, s'est ajoutée une somme de 524 682 euros de l'année 2020 – comme pour le budget de fonctionnement. Cette somme d'investissement correspond pour partie à un report à nouveau des années précédentes et pour partie à des sommes engagées en 2020, mais non mandatées en 2020 ; elles ont été mandatées en 2021.

In fine sur l'année 2021, nous avons des sommes disponibles qui vont pouvoir être reportées sur l'exercice 2022 et sur les exercices suivants, qui s'élèvent à 208 700 euros.

Si on veut maintenant, non plus se concentrer sur ce qui est disponible soit parce que ça n'a pas été consommé soit parce que ça provient d'exercices précédents, mais qu'on veut regarder de manière très précise le delta entre ce qui a été voté pour l'année 2021 et ce qui a été dépensé pour l'année 2021, c'est la page 6 du document comptable qui vous a été transmis.

On voit qu'en fonctionnement la somme votée – c'est le haut de la page 6 – en fonctionnement, était de 2 792 939 euros ; la somme réellement dépensée au titre de l'année 2021 – donc là on exclut les sommes engagées les années précédentes, mais non payées les années précédentes, on reste uniquement sur l'exécution du budget 2021 – la somme dépensée s'élève à 2 479 135 euros.

En 2021, on a un peu moins dépensé que ce qu'on aurait pu dépenser, ce qu'on avait prévu de dépenser au titre du budget 2021, mais là encore l'explication est simple, 2021 est encore une année Covid.

Sur le budget d'investissement, ce qui a été voté en termes de budget pour l'année 2021, c'est 311 900 euros. Et là, malgré le Covid, on a pu réaliser des investissements à hauteur d'un montant supérieur, supérieur d'un tiers... à peu près d'un tiers puisque les sommes dépensées au titre de l'investissement en 2021 se sont élevées à 415 591 euros là où le budget voté était de 311 000 euros.

Sur l'année 2021, on a pu utiliser un petit peu du report des années précédentes, toujours dans le même objectif.

Je termine avec l'aspect technique pour avoir un mot de conclusion politique : les objectifs de Madame le Maire, de sa majorité, c'est d'entretenir et de renouveler le mieux possible dans la limite des sommes dont nous disposons, les équipements publics qui nous sont transférés et dont on se sent comptables à l'endroit des Marseillais.

Je pense avoir fini ma présentation et je redonne la parole à M. le Premier Adjoint pour qu'il puisse mettre ce rapport aux voix.

Monsieur ROSSI.- Avant de le mettre aux voix, je demande évidemment si chaque groupe ou si quelqu'un souhaite faire une intervention au sujet de ce Compte Administratif.

Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Merci Monsieur le Premier Adjoint. Je ne vais pas intervenir directement sur ce rapport, mais sur l'introduction de Madame le Maire.

J'aurais pensé qu'avec votre nomination, vous auriez pu un peu conseiller Madame le Maire, parce que, franchement, faire cette introduction, pour ma part très maladroite alors que vendredi, oui, il va y avoir des débats et vous savez que, même si ces débats vont être rudes, je pense que Monsieur le Maire et d'autres Adjoints auront des réponses.

Madame le Maire fait référence à des propos de Mme RUBIROLA et de M. PAYAN. Je rappelle quand même que depuis quelque temps nous sommes en guerre contre l'Ukraine, avec toutes les répercussions que ça a sur tous les foyers de France et d'Europe, et bien entendu, notre municipalité n'est pas impactée.

Concernant notre secteur, bien évidemment, il y aura beaucoup de gens qui vont être impactés par cette augmentation, mais la majorité des gens qui sont pauvres dans nos secteurs ne sont pas impactés parce que, malheureusement pour eux, ils ne sont pas propriétaires.

Mais quand même, faire cette déclaration, de la part des amis de Madame le Maire, qui ont été au pouvoir pendant 25 ans, qui ont mis Marseille par terre, avec les maisons qui s'écroulent, l'absence d'écoles, l'absence de chauffage, j'en passe, et des meilleurs, je trouve ça vraiment limite.

Et quand on lit les faits divers avec les dernières condamnations, notamment de Monsieur le Maire, parce qu'il fallait un responsable, bien entendu, on a pris le premier d'entre eux, mais je pense que dans son équipe, il y en avait d'autres, ainsi que des fonctionnaires qui lui étaient proches, je trouve ça encore limite. Faire ce genre de remarque... Bien évidemment, ça va être difficile, mais que

fallait-il faire ? Laisser les écoles par terre, notamment à Château-Gombert où il manque une école, eh bien oui, notre majorité construira une école à Château-Gombert ! De même que les crèches et j'en passe et des meilleures, notamment en matière d'équipements sportifs.

J'aurais beaucoup de chiffres à vous communiquer, mais je pense que ce n'est pas trop le lieu.

Je voulais simplement faire cette intervention que je trouvais très limite et j'espère que dorénavant il y aura un peu plus de conseils de votre part ou de ses collaborateurs parce que ce genre de remarque, je trouve ça très juste, surtout quand on balance les phrases sans parler de chiffres. Les chiffres comme je vous l'ai dit, le débat aura lieu vendredi et il y aura de l'argumentation, c'est vraiment le lieu démocratique pour que tout le monde puisse s'exprimer et parler en profondeur et expliquer aux Marseillais pourquoi il y aura eu ces augmentations. Merci.

Monsieur ROSSI.- Monsieur BOSQ, merci.

Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- Merci. Chers collègues, simplement sur ce rapport, merci Monsieur KOUBI-FLOTTE pour cette tentative de pédagogie pour comprendre la répartition. Malgré tout, je pense que c'est tout de même difficile à comprendre, d'autant plus que dans cette Mairie, lorsque nous étions encore dans la majorité, on ne cessait de nous dire qu'il n'y avait pas d'argent pour faire des projets et finalement on voit qu'en fait, il y en a et qu'il n'est pas dépensé donc c'est un peu étonnant.

Ensuite, la lecture de ces répartitions, ce sont des tableaux de comptabilité qui sont un peu difficiles à comprendre pour tout un chacun d'entre nous. Je pense qu'il serait quand même utile, pour une meilleure lisibilité, pour nous, mais aussi pour nos concitoyens, que nous ayons une liste des équipements qui ont été rénovés, de ceux qui viendront à être rénovés, pour qu'on puisse comprendre parce que je pense qu'il faut un peu simplifier ces chiffres-là qui sont difficiles à intégrer. Il faudrait y passer des heures pour éplucher tous ces comptes et bien comprendre. Je pense que ça a été demandé d'ailleurs, précédemment, par le groupe du Rassemblement National d'avoir une liste des équipements qui sont rénovés, de ceux qui viendront à être rénovés pour qu'on puisse comprendre simplement ; c'est plus facile de comprendre tel équipement à telle adresse, il y a tel problème, ça a été fait ou ça n'a pas été fait. Je pense que ce serait quand même plus simple pour tout le monde. Merci.

Monsieur ROSSI.- Merci Monsieur YATSOU.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, très rapidement, déjà un petit mot sur l'intervention par rapport à l'augmentation de 14 % de la Taxe foncière. Je ne pensais pas intervenir là-dessus, mais étant donné que l'opposition s'en est saisie, je ne voudrais pas qu'on pense que c'est un sujet qui nous désintéresse donc je vais vous en dire un petit mot, très rapidement, puisque je pense que les débats auront lieu sur ce sujet essentiellement vendredi lors du Conseil Municipal.

Mais pour dire que je souscris, nous, nous souscrivons à ce qu'a dit Madame le Maire, cette augmentation est évidemment inconcevable. Monsieur BOSQ, il y a des choses, vous avez raison, effectivement, il y a des écoles

à rénover, des crèches et donc ça, effectivement, ça peut être un argument. Par contre quand vous nous dites *la guerre en Ukraine*, moi, sincèrement, je ne vois pas quel rapport il y a entre la guerre en Ukraine et le budget de la Ville de Marseille.

Et c'est justement, dans cette période-là où tout augmente, où le prix des énergies est en train d'exploser, où le prix des matières premières est en train d'exploser, et où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est en train de s'effondrer, c'est justement à ce moment-là que choisi la Ville de Marseille pour augmenter de 14 % la Taxe foncière.

La Taxe foncière, Monsieur BOSQ, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, les propriétaires ne sont pas que des riches. Il y a des propriétaires qui sont modestes, qui ont hérité, qui ont un petit appartement. Ce n'est pas que parce qu'on est propriétaire qu'on s'appelle Elon Musk ou Jeff Bezos et qu'on gagne des millions. Il y a des propriétaires modestes et cette augmentation de 14 %, dans le contexte actuel, est vraiment très malvenue. Je referme la parenthèse puisque je pense que de toute façon c'est un débat qui aura lieu vendredi lors du Conseil Municipal.

Pour en revenir à nos moutons et au rapport, écoutez, moi, je ne vais pas être trop critique, on a été là avant vous, je sais que la critique est facile, mais l'art est difficile. C'est vrai, comme l'a dit M. Ali YATSOU, on attend quand même des choses un peu concrètes sur les actions de la Mairie de Secteur. C'est vrai que quand on regarde la page *Facebook* de la Mairie du 13-14, il y a beaucoup de choses, beaucoup de communication dessus, d'ailleurs je félicite Monsieur le Directeur de Cabinet parce que je crois que c'est lui qui s'occupe de tenir cette page. C'est vrai qu'il y a beaucoup de communication dessus, mais c'est essentiellement, vous retweetez, vous partagez des choses qui sont faites par la Métropole, par le Département, par telle association, par les CIQ, etc. Vous êtes un peu en quelque sorte l'Office du tourisme, les Ambassadeurs du 13-14, mais on aimerait savoir, nous, ce que fait vraiment la Mairie du 13-14 sur les équipements transférés, sur la voirie. La voirie, ça fait 2 ans que je demande quelle est la programmation voirie, on ne l'a pas eue en 2020, on est au mois d'avril, on n'a toujours pas eu la programmation 2021. On attend des choses un petit peu plus concrètes sur les actions de la Mairie du 13-14 et non pas ce que fait la Métropole, le Département, etc. Je vous remercie.

Monsieur ROSSI.- Merci Monsieur DUDIEUZERE. D'autres demandes d'interventions ?

Madame ATIA, je vous prie.

Madame ATIA.- Bonjour à tous.

Je ne comptais pas intervenir, mais je vais faire comme M. DUDIEUZERE vu que le sujet a été évoqué par M. BOSQ.

Monsieur BOSQ, je suis un petit peu étonnée quand même que vous arriviez à défendre cette hausse de 14 %, surtout vous. Quand vous dites que les habitants du 13-14 sont pauvres, effectivement, ils sont pauvres ; qu'il n'y a pas beaucoup de propriétaires, là, je vais devoir m'inscrire en faux. J'ai, de par mon travail, tenu le 14^{ème} arrondissement aux impôts, le 3-14, à Sadi Carnot. Je connais, quand même à ce niveau-là, ce qui s'y passe et le nombre de propriétaires, il y en a.

Je vais être d'accord avec M. DUDIEUZERE, on n'est pas souvent d'accord, mais effectivement travailler et s'acheter un appartement et être

propriétaire tout en... Non, mais quand vous le dites, vous dites : « *Les pauvres, ils sont locataires, ils ne sont pas propriétaires* ». On a beaucoup de propriétaires dans notre secteur et justement ils vont être impactés encore plus parce que les valeurs locatives datent de 1970, et Mme l'ex-Maire, Mme RUBIROLA, qui en plus a argué justement de changer les choses et qui nous disait qu'elle ne le ferait jamais, elle l'a fait. C'est un mensonge. Ça a été dit, ça a été inscrit sur le programme, il faut l'accepter.

Et ce qui s'est passé avec la mandature de GAUDIN... la guerre en Ukraine, vous nous sortez *la guerre en Ukraine*, mais vous êtes sérieux ? Parce que, avant ça, il n'y en avait pas une autre de hausse qui avait été votée, c'était quoi ? C'était quelle guerre, celle-ci, s'il vous plaît, Monsieur BOSQ ? N'insultez juste pas les habitants. Sincèrement, cette taxe, elle n'est pas justifiable. Vous aurez beau tergiverser, faire des pirouettes, mais ça ne se justifiera, les Marseillais vous le disent. Là, ça a été le tollé et c'est normal.

Justement, s'il vous plaît, Monsieur BOSQ, en plus, je respecte parce que je sais très bien que vous êtes investi, mais à un moment donné, nous sortir l'Ukraine et nous dire qu'il y a des écoles, il y a ci, il y a ça, on le sait, il y a beaucoup de problèmes. Mais s'il vous plaît, cette hausse de 14 %, elle est injustifiable. Alors...

Monsieur BOSQ.- Parce qu'on refuse de baisser le chauffage dans les écoles...

Madame ATIA.- ...Oui, non, mais, ça c'est autre chose, on ne parle pas d'écoles, on parle de la Taxe foncière. On va parler de l'aide de l'État que vous avez applaudie et qui arrive de MACRON. Excusez-moi, est-ce que M. MACRON est venu est a signé un beau petit chèque, que vous avez applaudi, oui ou non ? Jamais on n'avait reçu une telle somme, et là maintenant, à ce moment-là, quand il y a une crise de l'énergie, du logement, de tout, on est en crise, vous nous sortez la guerre en Ukraine. Parce que c'est sûr que la Ville de Marseille va faire beaucoup de choses et que Vladimir POUTINE vous attend, au Kremlin, pour décider si oui ou non la guerre va s'arrêter. S'il vous plaît, soyons sérieux, ici c'est le 13-14, on fait du local, on s'occupe des habitants du 13-14 et surtout, on ne les fait pas passer pour des clodos qui ne sont pas capables ; ils sont capables de s'acheter leur appartement. C'est justement avec 14 % de Taxe foncière qui augmente, je vous assure que, par contre, il y aura beaucoup de monde qui vont vendre, parce que c'est ça le truc, c'est l'inflation immobilière qui attend les habitants du 13-14.

Si vraiment vous vous inquiétez, alors vous savez ce que vous faites, demandez à votre majorité de revoir et de se rétracter à ce niveau-là. Vraiment, je suis désolée avec le ton, mais je suis en colère, parce que 14 % ! Quand on a entendu M. CANICAVE, qui d'ailleurs bégayait, pour ne pas dire autre chose, qui était tout rouge, qui était mal à l'aise et je le comprends, parce qu'il a été envoyé au feu pour justifier cela. Mais s'il vous plaît, c'est injustifiable. Vous savez très bien que les fins de mois sont de plus en plus difficiles. Donc au moins pour ça, soyons sérieux et ne sortez pas *la guerre en Ukraine*. Laissez les Ukrainiens là où ils sont. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur ROSSI.- Merci. Mes chers collègues, c'est vrai que l'heure est un peu à l'apaisement.

J'ai une demande de parole de M. BENFERS, pardon, je ne vous avais

pas vu, excusez-moi, Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, je comprends, je dirais presque l'émotion de Madame Hayat ATIA que je rejoins, je dirais, partiellement et je voudrais clore le débat sur l'Ukraine. Prenons un peu de hauteur et ne nous servons pas de choses inutiles. La guerre en Ukraine a un impact économique mondial, c'est tout. Ce qui en découle, c'est l'augmentation du prix de l'énergie et ce n'est pas parce qu'il y a la guerre en Ukraine que les finances de la Ville de Marseille sont au plus bas.

Madame ATIA.- Donc, ce n'est pas le point d'indice des fonctionnaires ? Excusez-moi, j'ai cru que c'était un des facteurs !

Monsieur BENFERS.- On a décidé aussi que le point d'indice serait augmenté pour que les fonctionnaires...

Monsieur ROSSI.- On va rester si vous le permettez...

Monsieur BENFERS.- Je veux bien, juste pour finir...

Monsieur ROSSI.- Non, non, Monsieur BENFERS, on va quand même avoir une règle qui doit être naturelle, on n'interrompt pas quelqu'un qui intervient s'il vous plaît.

Monsieur BENFERS.- Merci.

Sachez qu'une augmentation d'impôt, elle est, si je peux me permettre, agréable pour personne. Elle a été nécessaire pour maintenir la politique que mène la majorité et j'espère que dans ce moment difficile, il en découlera pour nous la satisfaction de nos concitoyens, à terme de notre mandature, et du choix que nous faisons de cette augmentation de 14 % qui, pour moi aussi, je sais l'impact lourd que va avoir sur le pouvoir d'achat de tous nos concitoyens, en particulier ceux du 13-14, mais, malheureusement, elle s'impose à nous pour maintenir une politique qui essaie, qui arrivera à sortir Marseille de son impasse. Merci.

Monsieur ROSSI.- D'autres demandes d'interventions ? Non.

Si vous le permettez, juste quelques mots avant que notre Maire nous rejoigne après l'explication du Compte Administratif que nous passions au vote.

Le premier, et je le dis avec beaucoup de délicatesse à Monsieur BENFERS, ici, nous sommes dans une assemblée élue, il n'y a pas des gens mieux ou moins élus que d'autres, il y a des gens qui ont mandat public et chacun mérite respect et les Conseils d'Arrondissements n'ont pas autre qu'une illégitimité que le Conseil Municipal ; ce n'est pas une antichambre, c'est un lieu où, effectivement, des gens élus sur un territoire discutent du fond, et donc l'impact du fond d'une hausse va inévitablement toucher celles et ceux qui résident sur ce territoire et donc il est normal que les élus et la première d'entre elles évoquent cet impact. Effectivement, nous le rappelions, mais le sujet n'est pas uniquement des 14 %, le sujet c'est l'assiette ; c'est l'assiette.

Depuis des décennies, et effectivement les majorités successives ne se sont pas illustrées là-dessus, il faut rendre grâce à ceux qui ne l'ont pas fait non plus, mais quand même depuis des décennies le nord de Marseille pas uniquement ce secteur-là, le nord de Marseille qui fut, en son temps, des zones résidentielles, d'ailleurs on le voit au niveau des bastides et des lieux, etc., est devenu l'un des coins les plus paupérisés de la ville. Il n'empêche que des gens, quels que soient les

territoires, se sont portés acquéreurs d'habitation et que ces gens ont des revenus, pour une partie, modestes. Il ne faut pas se raconter d'histoire.

En augmentant de 14 % la Taxe foncière qui touche le bâti, on touche une « impactation » de gens qui ont des revenus faibles sur un territoire qui lui-même s'est amoindri. Mais pire, comme l'assiette n'a pas été modifiée, « l'impactation » est plus forte que dans le sud. On paie à Château-Gombert, à Sainte-Marthe, au Canet plus qu'aux Goudes et qu'aux Catalans parce qu'à l'époque, effectivement, il y avait des pêcheurs, il y avait des endroits très, très pauvres dans ces coins-là. Ma collaboratrice au Département, elle vit dans une résidence pas loin de Leclerc là-bas, – je ne sais pas comment ça s'appelle, un truc fermé – vers Sormiou là-bas, etc. Écoutez, quand même, elle paie moins cher qu'un T3 à la Madrague-Ville, ce n'est pas normal. Les assiettes foncières n'ayant pas bougé, les seuils de paupérisation n'ayant pas bougé, les services rendus aux gens n'ayant pas bougé, on paie plus cher dans le nord de Marseille que dans le sud ou dans des endroits du centre-ville. Je peux tout comprendre, mais « l'impactation » des 14 %, et pas seulement du montant, elle est plus violente pour des gens qui vivent dans le nord que ceux qui ont des services.

Et M. BENFERS avait raison, comme M. BOSQ, effectivement, il faut chauffer les écoles, heureusement ; il faut construire de nouvelles écoles, heureusement ; il faut des crèches, et il me semble qu'il y a un rapport qui constitue la création d'une crèche dans les hauts de Sainte-Marthe. Mais il faut aussi des transports ; il faut aussi de la mobilité ; il faut aussi des tramways ; il faut aussi des bus ; il faut aussi des lieux de dessertes et ça nous en sommes quand même assez loin. Il n'empêche que ces 14 % là, ils impacteront plus fortement les gens qui vivent dans le nord, ayant refusé de refaire à nouveau l'assiette, que de ceux qui vivent dans le sud et qui prennent un bus, un tramway et un métro pour aller chez eux. Moi, je le reconnais, effectivement, quand on habite dans le Centre-Ville de Marseille, on a le choix du déplacement. Nous, on est un peu assigné à résidence, il ne faut pas se raconter d'histoire quand on habite dans le nord de Marseille. Je crois que c'est ce sujet-là.

Par contre, je le dis à Monsieur BOSQ, avec beaucoup de respect, il n'y a pas d'opposition ici illégitime. Il y a des élus de secteur légitimes, et quels que soient les lieux et les groupes qu'ils ont créés. Mais ici, c'est une assemblée délibérante. Ici, on exprime sur ce territoire-là une expression politique. Ici, on n'attend pas l'expression politique à la Ville de Marseille, ici elle s'exprime par les groupes et après elle s'exprime à la Ville de Marseille. Merci. Ça s'arrête là.

(Applaudissements)

On va faire voter d'abord.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Le compte administratif est approuvé.

LE RAPPORT N° 22-020 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Vote Pour du groupe Une Volonté Pour Marseille. Abstention des groupes Retrouvons Marseille, Printemps Marseillais, Rassemblement National et NINA)

Monsieur ROSSI. - Monsieur KOUBI-FLOTTE, merci. Je demande à Madame le Maire de nous rejoindre et de prendre la place qui est la sienne à savoir

le Premier Magistrat de ce territoire.

(Madame le Maire préside la séance du Conseil d'Arrondissements)

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au deuxième rapport de ce Conseil. Il s'agit de la Direction des parcs et jardins et c'est Aurélie FALEK qui va nous présenter ce rapport.

RAPPORT N° 22-37961-DPJ - 22-021 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - RESTAURATION, RENATURATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DU JARDIN SINONCELLI - 14ÈME ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - FINANCEMENT.

Madame FALEK.- Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, ce rapport concerne le jardin Sinoncelli situé rue Boisselot dans le 14ème, qui est un jardin qui ne répond plus aux besoins des usagers.

Malgré un entretien régulier, force est de constater des dysfonctionnements quant aux usages : dégradation des jeux pour les 3/6 ans, fréquentation du jardin par les propriétaires de chien malgré le canisite juste à côté.

Le jardin situé juste en face des collèges Marie Laurencin et Henri Wallon est fréquenté par les collégiens qui n'y trouvent pas là un espace adapté à leurs besoins. La présence des élèves et des écoles élémentaires et maternelles Sinoncelli est aussi à prendre en considération.

Un travail de réflexion et de concertation a été mené avec les différents acteurs sociaux ainsi qu'avec le bureau d'études des Espaces Verts de la Mairie Centrale qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation.

Afin de répondre aux différents besoins, il est proposé de créer une entrée pour le canisite directement sur la rue Boisselot et éviter ainsi le passage par l'entrée du parc. Créer un espace pour les ados comprenant un terrain de *street basket* et l'installation d'une structure *street workout*, structure multi-usage de musculation. Recréer un espace sécurisé adapté pour les petits.

Le réaménagement de cet espace permettra de travailler sur la renaturation permettant ainsi la désimpérméabilisation des sols favorisant une meilleure gestion du cycle de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'opération et l'affectation de l'Autorisation de Programme de 130 000 euros nécessaires à sa réalisation.

Je vous remercie Madame le Maire de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK. Y a-t-il des observations ?

Madame BENAOUA.

Madame BENAOUA.- Bonjour. Concernant ce projet sur le parc, sur le jardin Sinoncelli, c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur puisque c'est un projet qu'on a travaillé avec l'ensemble des équipes des Espaces Verts. Et je suis,

aujourd'hui, ravie de le voir au rapport pour qu'on puisse le voter.

C'est un jardin qui se situe dans le 14ème arrondissement, dans le quartier de Saint-Gabriel, à proximité d'un collège et d'un groupe scolaire. Avec les membres du Service Espaces Verts de cette Mairie et moi-même, l'année dernière, nous avons établi une feuille de route sur la programmation des travaux à réaliser, des espaces verts, des espaces en souffrance sur notre secteur. Notre but était de renforcer leur attractivité, de donner à ces lieux une vraie dimension intergénérationnelle, d'y mettre de la mixité sociale où l'on transforme les bonjours en conversation. C'était un choix assumé.

Le jardin Sinoncelli est un parc très vieillissant, avec le temps les aires de jeux sont devenues moins adaptées à l'évolution des pratiques ludiques et à des normes environnementales.

La restauration de ce jardin est nécessaire et très attendue par les riverains et surtout par les élèves du collège Marie Laurencin, Henri Wallon et du groupe scolaire Sinoncelli. Il est donc important de restaurer cet espace, notamment de renaturer ce jardin afin que le quartier retrouve des ambiances de nature.

Le projet est soutenu dans le cadre de la politique de valorisation de l'eau dans la ville, l'affectation de ce budget est de 130 000 euros. Une partie de ce projet devrait être subventionnée par l'Agence de l'eau et le restant par la Direction des Parcs et jardins, Mairie Centrale.

Le montant couvrira, en gros, l'aménagement d'une zone de basket, d'une zone de musculation, l'installation d'une cabane avec un toboggan pour enfants, le changement des revêtements, la plantation d'arbustes, la création d'une zone de détente et la création d'une table de jeux, et surtout, chose importante, la réadaptation, la création du canisite.

Pour finir, je souhaite dire un grand merci à toute l'équipe des Espaces Verts et à M. Lionel BENADY qui est chargé d'étude et des Espaces Verts et des projets. La réalisation de ce projet n'aurait pas pu être possible sans tous leurs efforts. Merci beaucoup. Et bien, évidemment, nous votons favorablement pour ce rapport.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Merci Madame le Maire. Juste une petite intervention pour démontrer, une nouvelle fois, le travail qui est réalisé par la Mairie Centrale – ce jardin Sinoncelli. Un travail pour le renouveau des parcs et des jardins de proximité, effectué en concertation avec les habitants et les Mairies de Secteur. Mais au-delà de l'amélioration de ces espaces verts, la Ville va également débiter et revégétaliser ces jardins pour en faire des îlots de fraîcheur à l'échelle des quartiers. Sans bitume, les jardins pourront ainsi absorber l'eau de pluie et ainsi limiter le ruissellement. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BOSQ.

Nous sommes tous unanimes pour dire que c'est un très beau projet, nous nous en réjouissons pour le secteur et encore une fois, rien ne serait possible, ici, sans le travail des Services. C'est, effectivement, important de saluer leur travail. Et donc c'est des travaux qui seront faits cette année. Et ça fait partie de la

programmation des équipements. C'est quelque chose qui a été arbitré et priorisé au niveau de la Mairie de Secteur et 130 000 euros qui seront financés par la Mairie Centrale.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-37961-DPJ - 22-021 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant. Nous sommes sur la protection de l'environnement et de la Transition Écologique. C'est Madame SEMERDJIAN qui va nous présenter ce rapport.

RAPPORT N° 22-37991-DPETE - 22-022 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DES ESPACES NATURELS ET DES RISQUES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 27 FÉVRIER 2012 DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE MONSIEUR DAVID MAGNIN D'UN TERRAIN POUR LE DÉPÔT DE RUCHES EN FORÊT COMMUNALE DE L'ETOILE DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE LA MISE À DISPOSITION D'UN SECOND TERRAIN.

Madame SEMERDJIAN.- Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport porte sur la mise à disposition d'un second terrain pour le dépôt de ruches en forêt communale de l'Etoile. Depuis cette adhésion au régime forestier, la Ville de Marseille a mis à la disposition de plusieurs apiculteurs des emplacements sur la forêt communale afin qu'ils puissent y installer des ruchers. La Ville a favorisé cette pratique dans ces espaces naturels, les abeilles participant largement à la pollinisation des fleurs et ainsi à la pérennité des milieux naturels et au maintien, bien évidemment, de la biodiversité, qui me tient à cœur.

La présence de ruchers dans les espaces naturels municipaux permet tout à la fois aux apiculteurs d'exercer leur activité et à la forêt communale de bénéficier de l'action des abeilles, gagnant-gagnant.

Messieurs David MAGNIN et Jean-Charles VERNET comptent parmi les apiculteurs qui ont conventionné avec la Ville de Marseille, avec l'assistance de l'ONF pour installer un rucher en forêt communale de l'Etoile.

Monsieur VERNET ayant cessé son activité, M. MAGNIN souhaite pouvoir bénéficier de l'emplacement laissé vacant, en plus de celui dont il dispose déjà.

Dans cette optique de mise à disposition d'un second emplacement, il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention du 27 février 2012 passée entre M. David MAGNIN et la Ville de Marseille, assisté de l'ONF.

Madame le Maire, je vous demande de mettre aux voix ce rapport. Merci beaucoup.

Madame BAREILLE.- Merci Madame SEMERDJIAN. Y a-t-il des
MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 5 avril 2022

interventions ?

Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-37991-DPETE - 22-022 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Sur le rapport suivant nous sommes sur la Direction de la Petite Enfance. C'est Madame ATIA qui nous présente ce rapport.

RAPPORT N° 22-38119-DPE - 22-023 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Madame ATIA.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la modification du règlement de fonctionnement des Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant. Il convient de modifier ce règlement afin d'intégrer les nouveaux critères d'attribution de places en crèche qui ont été approuvés au Conseil Municipal du 10 novembre 2021. D'autres modifications d'organisation dans les EAJE prévues par la loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) doivent entrer en vigueur d'ici septembre 2022. Il sera proposé d'ici cette échéance une nouvelle délibération modifiant le règlement de fonctionnement des Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant, nous réitérons l'absence de transparence lors des conditions d'attribution et nous voterons contre.

Madame BAREILLE.- Merci Madame ATIA. Y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Merci, Madame le Maire.

Notre majorité soucieuse de proposer aux petites Marseillaises et aux petits Marseillais des repas de grande qualité, et respectueux de notre environnement, la Ville de Marseille s'engage dans un nouveau marché de prestation alimentaire pour les crèches municipales dès le 1er avril.

Le marché est renouvelé avec le SODEXO, toutefois le marché des crèches est très différent de l'offre proposée dans les cantines scolaires. Les crèches sont fournies en produits frais et la préparation des repas est effectuée sur site par les agents de la Ville.

Les principales avancées sont les suivantes : 64 % des produits proposés sont d'origine bio, Label rouge et d'Appellation d'Origine Protégée ou Contrôlée ; 55 % des produits seront issus de l'agriculture biologique comme le lait, les œufs, les yaourts, le pain, les produits céréaliers (riz, pâtes, semoule), ainsi que les fruits et légumes les plus fréquents (pommes, bananes, carottes et pommes de terre). Toutes les viandes seront à 100 % d'origine française, 100 % des viandes de bœuf, veau, et poulet seront Label rouge. Les poissons, merlus, colins, cabillauds et limandes seront à 100 % issus de la pêche durable.

Je ne sais pas ce qu'il vous fait sourire !

Exclusion de l'huile de palme dans les huiles et les matières grasses utilisées, mais aussi tous les produits contenant des OGM. Un menu végétarien par semaine sera servi aux plus grands.

Notre fournisseur s'est engagé à adapter des conditionnements pour éviter le gaspillage alimentaire.

Ce nouveau marché alimentaire représente un coût financier accru pour la Ville de Marseille, mais sans contrepartie financière pour les familles. C'est quand même à préciser et à relever. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BOSQ. Et merci de nous rappeler qu'encore une fois les promesses ne sont pas tenues puisque, si je me souviens bien, une vidéo avait été tournée, à l'époque, avec M. PAYAN et Mme RUBIROLA, qui disaient : « *Depuis 26 ans nos enfants mangent SODEXO, ça suffit ! Nous voulons de vraies cantines* ».

(Rires).

Une intervenante.- C'est pour ça qu'on riait Monsieur BOSQ !

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est rejeté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38119-DPE - 22-023 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre du groupe Une Volonté Pour Marseille. Vote Pour des groupes Printemps Marseillais et NINA. Abstention des groupes Retrouvons Marseille et du Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant, toujours sur la Direction de la Petite Enfance et c'est Monsieur KOUBI-FLOTTE qui rapporte. Merci.

RAPPORT N° 22-38076-DPE - 22-024 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF : LES PETITS COTONS - CROIX ROUGE FRANÇAISE - AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME VIE SCOLAIRE, CRÈCHES, JEUNESSE 2022.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions d'investissement à différentes associations – Madame le Maire, en fait, je n'avais pas noté ce rapport dans ma liste, mais ce n'est pas grave, je le découvre avec le Conseil !

Ce présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'investissement à différentes associations. Dans notre secteur, il est question de la création d'une crèche de 38 places, située dans le 14ème arrondissement. L'idée est

de créer une nouvelle crèche située au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 50 logements, rue Gabriel Audisio, dans le 14ème arrondissement au sein d'un programme immobilier, d'Arcade-Quartus dans la ZAC les Hauts de Sainte-Marthe.

La Croix Rouge Française réalisera les travaux d'aménagements et assurera la gestion de la crèche.

Pour l'aménagement des locaux, il est proposé au Conseil d'accorder à cette association une subvention d'équipements calculée suivant le barème en vigueur, à savoir 2 750 euros par place, ce qui fait au total 104 500 euros en deux versements selon les modalités précisées dans la convention jointe au présent rapport et je pense que nous votons pour, j'imagine.

Madame BAREILLE.- Merci beaucoup M. KOUBI-FLOTTE.

Y a-t-il des prises de parole ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38076-DPE - 22-024 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous continuons encore sur la Direction de la Petite Enfance et c'est Madame BIRGIN qui prend la parole.

RAPPORT N° 22-38036-DJ - 22-025 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE SES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA GARDERIE DU MATIN ET AUX ANIMATIONS DU SOIR.

Madame BIRGIN.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du règlement des accueils périscolaires et de ses dispositions particulières relatives à la garderie du matin et aux animations du soir.

La Ville de Marseille a développé une offre d'accueil périscolaire à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ces accueils répondent à la fois à un besoin de garde permettant aux parents de concilier vie familiale et la vie professionnelle et permettre également aux enfants de bénéficier d'animations variées favorisant leur apprentissage.

Afin d'améliorer le service rendu aux familles, la qualité d'accueil des enfants et la prise en compte des besoins de chaque territoire, la Ville a engagé un travail de refonte de ses interventions sur les différents temps de l'enfant. Ce travail s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le nouveau Projet Educatif De Territoire et dont la rentrée scolaire 2023 sera une étape importante.

Pour mener cette refondation, la Ville de Marseille va mobiliser dans les prochains mois une assistance à maîtrise d'ouvrage pour repenser l'offre périscolaire et extrascolaire à compter de septembre 2023, qui portera sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires.

Sans attendre la rentrée 2023, la Ville de Marseille a fait évoluer l'offre périscolaire dès cette année scolaire 2021-2022, et à la rentrée de septembre 2022, par le biais d'avenants au marché périscolaire. Ainsi, dès le mois de mars-avril 2022, la Ville de Marseille lance des expérimentations sur quelques écoles maternelles et élémentaires afin d'en mesurer les effets et d'envisager un éventuel déploiement. Ces extensions et expérimentations répondent aux objectifs suivants : tout d'abord l'augmentation du nombre d'animateurs sur la pause méridienne et du nombre de jours d'animation par semaine permettant ainsi d'améliorer les taux d'encadrement dans 118 écoles élémentaires, puis l'ouverture facilitée des temps de garderie le matin par l'abaissement des seuils d'inscrits, et enfin l'extension des horaires sur les animations du soir de 18 h 30 contre 18 h 00.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame BIRGIN et je sais combien vous êtes attachée à la jeunesse, et d'ailleurs c'est votre délégation et nous sommes très fiers d'avoir une élue, jeune comme vous, qui est préoccupée par la vie de son quartier et des habitants. Merci beaucoup.

Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Madame le Maire, je me joins tout à fait à ces félicitations concernant Melle BIRGIN.

L'exemple de l'école, concernant ce rapport, l'école Saint-Just Corot, ça me tient à cœur, puisque quand j'étais minot, j'étais à cette école, depuis la fin du mois de mars, notre Mairie a renforcé les moyens sur la pause méridienne, ça fait partie aussi de notre investissement en matière de moyens. Donc puisque ce sont des moyens supplémentaires pour permettre à tous ces minots à être occupés durant la pause. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BOSQ.

Nous passons aux voix

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Rassemblement National... vous êtes pour ? D'accord.

Monsieur CHARPENTIER.- Pour.

Madame BAREILLE.- Qui est pour ? Merci. Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38036-DJ - 22-025 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant. Nous passons aux attributions de subvention. Sur ce rapport nous sommes sur des associations sportives et c'est Madame PAINEAU qui nous présente ce rapport.

RAPPORT N° 22-38011-DS - 22-026 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - 1ÈRE RÉPARTITION 2022 - APPROBATION DE CONVENTIONS - BUDGET PRIMITIF 2022.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a

pour objet l'approbation de subventions aux associations sportives et de conventions.

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Elle poursuit ses objectifs spécifiques : tout d'abord promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé ; favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines au-delà de l'aspect santé, le sport fait émerger des valeurs fondamentales pour tous les publics comme le respect, l'entraide, les habiletés motrices et promouvoir les événements sportifs afin de s'ouvrir au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Une première répartition d'un montant global de 939 300 euros seront versés dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille.

Sont concernées les associations suivantes de notre secteur :

- Association de Développement des Sports de Petites Surfaces, 3 000 euros ;
- Association Sportive et Culturelle de la Batarelle, 2 000 euros ;
- Bougez avec la GV, 1 500 euros ;
- Burel Football Club, 13 000 euros ;
- Comité Départemental des Bouches du Rhône du Sport Adapté, 2 000 euros ;
- Défi Sport, 1 500 euros ;
- FC Bocage Fondacle les Olives, 5 000 euros ;
- Flamants Club Loisirs Malpassé, 10 000 euros ;
- Meds Baseball et Softball Club de Marseille, 4 000 euros ;
- Minots de Marseille, 9 000 euros ;
- Noble Art Boxing, 8 000 euros, avec une action Open Boxing, 25 000 euros ;
- Sporting Club Frais Vallon, 4 500 euros, avec une action Sport pour tous et tous pour le sport, 2 000 euros ;
- Sud Action Marseille, 6 000 euros ;
- Team Judo Jujitsu, 18 000 euros ;

- Treize B Ballin, 15 000 euros ;
- Union Sportive des Cheminots Marseillais, 13 000 euros, avec une action Fête du centenaire du club, 2 000 euros ;
- Vélo Club Gombertois, 2 000 euros ;

Je vous demanderai, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU. Nous avons la chance d'avoir de beaux clubs sportifs et de belles associations sportives sur le secteur. Des associations avec qui nous travaillons depuis pas mal d'années avec la Mairie de Secteur et avec qui nous avons des conventions. Nous sommes bien évidemment très heureux de voter ces subventions.

Nous passons au vote.

Monsieur BENFERS, oui, vous avez demandé la parole.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport pour évoquer une nouvelle fois le cas du Boxing Club de Saint-Jérôme. Le Boxing Club de Saint-Jérôme qui a fait appel plus d'une fois aux élus de cet hémicycle, qui a fait appel à la Métropole, à la Région et au Département, et son appel reste lettre morte.

Vous et votre majorité qui êtes attachés aux associations de notre secteur, en voilà une, très significative qui est sur le territoire depuis plusieurs années, qui a fait un travail monstre qui n'est plus à démontrer ; qui a eu dans ses rangs quelques élus qui sont assis ici même dans cette salle. J'en profite pour une fois, remettre ce cas-là en lumière et vous interroger : qu'est-ce que vous avez prévu de faire pour eux, en tant que Mairie de Secteur, en tant qu'élus métropolitains, élus de la Région et même pour certains, élus du Département ? Voilà qu'elle est ma question et si vous pouvez peut-être nous éclairer sur la nouvelle politique sportive et associative de notre Mairie aujourd'hui de secteur ? Merci.

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, écoutez, effectivement, on va s'occuper de ces sujets. Vous pourrez échanger avec les Adjointes qui auront ces délégations très prochainement et qui s'attelleront, bien évidemment, à travailler avec ces associations. Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38011-DS - 22-026 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur DUDIEUZERE.- Je voudrais rectifier pour le rapport 25 sur l'accueil périscolaire.

Madame BAREILLE.- Vous êtes pour ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Oui.

Madame BAREILLE.- D'accord, donc c'est pour à l'unanimité. Très bien.

Et pour ce rapport aussi, vous êtes pour ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Oui.

Madame BAREILLE.- Merci. Sur les deux rapports suivants, il s'agit de subventions à des associations d'organismes culturels et c'est Madame AYCARD qui

nous présente ces deux rapports.

RAPPORT N° 22-37997-DC - 22-027 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION D'UNE DEUXIÈME RÉPARTITION AU TITRE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CULTURELS - APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT CONCLUES ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES.

Madame AYCARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de subventions aux associations et organismes culturels ainsi que des conventions et avenants.

Notre secteur est concerné par les associations suivantes :

- SOUF ASSAMAN AC GUEDJ LE MOULIN (13e), 111 000 euros ;
- LE ZEF (14e), 893 900 euros.

Madame le Maire, je vous remercie de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-37997-DC - 22-027 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Madame AYCARD.

RAPPORT N° 22-37996-DC - 22-028 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION D'UNE DEUXIÈME RÉPARTITION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES AU TITRE DES SUBVENTIONS 2022 - APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT CONCLUES ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS

Madame AYCARD.- Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions de conventions et avenants aux associations culturelles.

Notre secteur est concerné par les associations suivantes :

- MAÎTRISE DES BOUCHES-DU-RHÔNE POLE D'ART VOCAL (13e), 10 000 euros ;
- ATELIER VIS A VIS (13e), 11 000 euros ;
- ROUDELET FELIBREN CHÂTEAU-GOMBERT (13e), 23 100 euros ;
- ITINERRANCES POLE 164, (14e), 62 300 euros ;
- ASS. POUR LA PROMOTION ESPACE CULTUREL BUSSERINE (14e), 28 000 euros ;

- VOL PLANE V (14e), 40 000 euros.

Madame le Maire, je vous remercie de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- Merci. Chers Collègues, simplement sur ce rapport, nous voyons qu'il y a des subventions qui sont attribuées à des associations culturelles importantes de notre secteur et c'est tant mieux.

Simplement, je voudrais vous interpeller sur le cas de l'Association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine dont vous savez qu'il y a un sujet important par rapport à l'ECB. Historiquement, ces deux structures collaborent et vous savez que c'est un dossier que j'ai pris le temps de traiter lorsque j'étais Adjoint à la culture et notamment je vous avais fait un compte rendu détaillé de la réunion que j'ai organisée – j'en ai organisé plusieurs avec toutes les parties prenantes, et une réunion avec les deux structures et avec représentation de la Mairie de Secteur. Et vous savez qu'il y a un sujet sur la collaboration et notamment sur la mise à disposition d'agents de notre Mairie et la possibilité d'organiser notamment les guinguettes avec l'APECB, c'est un sujet important sur lequel je vous demande de clarifier ou de décliner votre position. Merci.

Madame BAREILLE.- Ecoutez Monsieur YATSOU, effectivement, j'ai repris le dossier pour que nous puissions avancer et, encore une fois, vous connaissez ma position où je souhaite que tout soit fait correctement. J'ai un rendez-vous qui est prévu très prochainement avec l'Adjoint à la culture, M. COPPOLA, pour que nous puissions trouver une solution effectivement pour que nous puissions continuer ces activités qui sont importantes pour nos habitants. C'est quelque chose qui est en bonne voie et encore fois que nous ferons dans les règles.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BENFERS, vous votez ou voulez prendre la parole ?

Monsieur BENFERS.- Juste un mot, s'il vous plaît.

Madame le Maire, mes chers collègues, je ne souhaite pas vous mettre à défaut, mais ce qui m'interpelle, on parle de l'Espace Culturel la Busserine, un sujet, une association qui évolue dans le domaine de la culture. Nous avons ici M. Christian BOSQ qui est affilié à Monsieur et qui travaille en collaboration avec M. COPPOLA, un élu du secteur du 13-14, beaucoup plus au fait, sans minimiser M. COPPOLA, de ce qui se passe dans le 13-14. Pourquoi ne pas le solliciter en parallèle ou simultanément afin que les choses se passent au mieux et que votre demande ne soit pas noyée parmi tant d'autres sur ce secteur ? C'est juste un rappel et un retour. Ce qui est dérangeant pour nous c'est qu'on se fasse des reproches politiciennes ici et dans cette salle lorsque les choses n'avancent pas.

Vous avez un Adjoint, vous avez un élu du 13-14 qui siège ici, qui est au fait de la culture, qui se bat sur le territoire pour ses concitoyens, n'hésitez pas à le mettre dans la boucle et de faire que les choses se passent pour un résultat, il me semblerait et ça, je peux vous le garantir beaucoup plus rapide et peut-être beaucoup plus satisfaisant. Merci.

Madame BAREILLE.- Très bien, Monsieur BENFERS.

Je vous demanderais par contre, quand vous prenez la parole... Oui, Monsieur BOSQ, ça fait déjà deux fois qu'on essaie de voter ce rapport. Vous connaissez un petit peu les procédures. Quand on commence à voter, si vous voulez prendre la parole, c'est avant de passer au vote.

Monsieur BOSQ.- J'ai levé avant de passer au vote.

Madame BAREILLE.- Nous, on avait commencé à voter, Monsieur BENFERS. Ça fait 2 fois que je donne la parole pendant le vote.

Écoutez, encore une fois, M. BOSQ qui est à la Culture provençale, je remercie M. BOSQ de vouloir travailler pour le secteur. Je ne suis pas M. PAYAN. Je pense qu'il est important d'avoir l'Adjoint au Maire de la culture sur un tel sujet, mais M. BOSQ veut se joindre à M. COPPOLA, qu'il n'hésite pas.

Monsieur BOSQ, je vous laisse la parole, et après on passe au vote.

Monsieur BOSQ.- C'est juste pour être sûr des chiffres. C'est très rapide, ça concerne la subvention pour le ROUDELET FELIBREN, moi comme chiffres j'ai 23 100, est-ce qu'on a bien le même chiffre ?

Madame BAREILLE.- C'est bien ça Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- C'est bien ça, OK.

Madame BAREILLE.- Nous repassons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-37996-DC - 22-028 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous passons au Service de l'Animation et des équipements sociaux, et c'est M. ROSSI qui nous présente les deux rapports suivants.

RAPPORT N° 22-37990 -DAS - 22-029 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - AVENANT N°1 À LA CONVENTION N°22-80116 MODIFIANT LE MONTANT DE LA SUBVENTION ANNUELLE ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL SAINT-JUST/LA SOLITUDE.

Monsieur ROSSI.- Oui, Madame le Maire, mes chers collègues, le premier rapport – ça va un peu plomber l'ambiance –, c'est un rapport et tous ceux qui connaissent bien Saint-Just/La Solitude Corot sauront que nous passons un rapport qui diminue, lié à une demi-perte d'agrément des financements à une structure qui œuvre dans un territoire en plein ANRU, en pleine démolition, bref en pleine situation de crise. Et sur lequel le rapport qui nous est proposé, qui est d'ailleurs légal, ce n'est pas la question, est de soustraire une enveloppe financière à une structure qui en a bien besoin, non pas parce qu'il y a un arbitraire, mais parce que c'est une perte d'un demi-agrément.

Je dois vous dire que tout à l'heure, on se réjouissait, on interpellait, on

essayait de voir ce qui pouvait être donné un peu plus ici ou là, voir dans quelle mesure on pouvait mobiliser Adjoint, élus et tous ceux du secteur qui veulent y contribuer et d'ailleurs je ne vois pas pourquoi M. COPPOLA, au passage, s'interdirait d'avoir à ses côtés M. BOSQ parce qu'après tout, il appartient à l'Adjoint en charge de la Culture de générer les invitations nécessaires ; il va de soi que plus on est de fous dans cette affaire, plus on a des chances d'aboutir.

Néanmoins, quand même, sur ce dossier-là, je souhaiterais qu'on ait la même attention et qu'effectivement à partir de ce rapport, Madame le Maire, vous saisissiez l'Adjoint en charge de ces dossiers à savoir M. HEDDADI et que vous demandiez une réunion sur ce segment-là et sur ce territoire-là par rapport à cet agrément et ce demi-agrément perdu par ce Centre Social Solitude/Corot.

Dans quelques mois et dans quelques rapports suivants, nous allons voter l'enveloppe que nous avons négociée à l'ANRU, à savoir 650 millions d'euros, qui inclut la démolition d'une partie de Corot et là nous sommes devant un rapport qui va diminuer d'à peu près d'un tiers la participation financière de ceux qui doivent accompagner ce rapport.

Très honnêtement, si je comprends la nature juridique, et elle est entendable, la nature morale et politique, elle est inacceptable ; elle est d'autant plus inacceptable que dans les mois qui suivent, nous allons être confrontés à des habitants qui vont être ailleurs sur ce territoire, des démolitions qui vont avoir lieu et sur lequel nous aurons besoin d'un accompagnement social.

Encore une fois, Madame le Maire, sous votre autorité, je vous demande de saisir Monsieur l'Adjoint en charge notamment des Centres Sociaux, parce qu'il a tout un tas de délégations et pas des moindres, mais sur ce périmètre-là.

Je le dis avec beaucoup de sérieux, si ceci est une manœuvre pour imaginer que l'on puisse déséquilibrer financièrement le Centre Social Solitude/Corot, parce que là il s'appelle que Solitude, il s'appelle Solitude/Corot, je dis ça pour les plus jeunes parce qu'il y a des mémoires qui zappent, c'est l'intitulé exact d'ailleurs, ils n'ont pas mis Corot volontairement dans le rapport, mais c'est Corot l'intitulé majeur et c'est sur Corot qu'on va intervenir à coups de millions d'euros pour démolir, donc c'est bien de ces populations-là dont il s'agit. Je souhaite, effectivement, Madame le Maire qu'on n'imagine pas la disparation d'un Centre Social pour envisager une Maison Pour Tous hypothétique car il faudrait entre trois et cinq ans pour l'aménager et la construire et la restructurer, et l'ANRU n'est pas en situation d'attendre ces deux-là.

Je dis ça parce que mes collègues sont très attentifs au budget et depuis tout à l'heure, je les écoute dire effectivement chaque sous compte. Ah oui ! Chaque sous compte ! On m'a fait voter 180 000 euros à la Métropole pour sécuriser Corot parce qu'on avait oublié de passer une délibération qui passe dans deux mois à la Ville de Marseille et comme nous sommes responsables de la situation, il a bien fallu sécuriser. Résultat : on vient de passer 192 000 euros d'argent public pour quelque chose qui va être démoli ; je dis ça, je dis rien ! Enfin, je préfère le dire et que ce soit marqué, parce que 192 000 euros aujourd'hui c'est utile et sur ce territoire-là, on aurait bien d'autres choses à faire que de sécuriser des lieux qui vont être démolis et peut-être aménager des lieux qui deviendraient pérennes. Voilà, Madame le Maire. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Premier Adjoint, je vais vous répondre. Je ne pense pas que vous pensez réellement cela de M. HEDDADI, qu'une manœuvre malsaine soit derrière la distribution de ces fonds-là. Sachez, moi, je vais vous rassurer, il n'y a pas un plan qui a pour vocation d'éteindre le Centre Social La Solitude. Sachant que M. HEDDADI est peut-être plus sensible à l'éducation populaire et à l'action des Centres Sociaux dans nos quartiers populaires parce qu'il en est issu aussi. Levez-vous l'idée et cette idée que vous exprimez à haute voix, me semble, peut-être pas insultante, je n'irais pas jusque-là, mais très erronée, c'est la première des choses.

Sur la deuxième, la Métropole, le débat n'est pas là et si on relevait toutes les incohérences financières de la Métropole, on pourrait venir ici avec une tente, nos sacs de couchage et tout le nécessaire à camping et provisions. Merci beaucoup. Au revoir !

Monsieur ROSSI.- Vous partez ?

Monsieur BENFERS.- Je quitte mon propos seulement.

Monsieur ROSSI.- J'ai eu peur, vous m'auriez manqué. Je vais vous répondre.

D'abord vous avez raison de me poser la question : « *Est-ce que je pense que M. HEDDADI est susceptible d'imaginer de remplacer le Centre Social par une Maison pour tous ?* », je vous réponds : « *Oui* ». Je vous réponds : « *Oui !* ». Écoutez bien ce que je vous dis, vous allez voir, verbe, sujet, complément, phrase. Je vous réponds : « *Oui !* ». Oui, je pense que quand on assèche une structure sociale et qu'on n'y met pas tous les fonds nécessaires et que lorsque celle-ci, lorsque Mme HAI, Ministre à la Ville, se présente au Centre Social Malpassé et qu'on interroge l'Adjoint en charge et qu'on répond : « *On verra si ça répond aux critères ou aux appels d'offres* », je me dis qu'en perdant un demi-agrément sur une requalification, encore une fois je réponds oui. Et c'est pour ça que je vais interpeller un peu au-dessus c'est-à-dire Samia GHALI ; Samia GHALI ce n'est pas un poulet de l'année, ce n'est pas un perdreau de l'année. Parce que M. HEDDADI c'est mon voisin à la Madrague-Ville et je le connais bien Ahmed HEDDADI, mais alors mieux que vous, croyez-moi ; je le connais sous tous les travers, sous tous les côtés. Je sais exactement ce qu'il est capable de faire et surtout de ne pas faire.

Je vous répète c'est le même qui était à La Busserine, vous vous rappelez quand les bureaux de vote étaient fermés, vous vous rappelez que ces bureaux ont ouvert 2 heures 30 en retard. C'est le même pour les Départementales, je vous le rappelle, comme je ne suis pas amnésique, je me rappelle de ça, mais l'enquête est en cours, on dira bien un jour comment ça s'est passé.

Ceci étant dit, je répète, le Centre Social Solitude/Corot est composé d'un Conseil d'Administration de bénévoles, de gens qui résident sur ce territoire, pas de professionnels, d'une structure organisée ; effectivement, de gens modestes, peut-être pas aussi brillants que certains l'imaginent. Enfin, quand je sais qui est qui, je dois vous dire que de ce côté-là on devrait avoir un peu d'humilité.

Mais ceci étant dit, ces gens-là, ça fait 20 ans qu'ils travaillent et vous le

savez. Maintenant qu'on est devant le moment fatidique, c'est-à-dire au moment où on va démolir Corot et qu'on va peut-être enlever le pain aux marchands de sommeil qui, depuis des années, vivent sur le dos de pauvres gens, je pense que le soutien d'une structure sociale nous est indispensable. Voilà ce que je dis.

Et je persiste à penser que sous l'autorité de Madame le Maire, une réunion en présence de la CAF et en présence de l'ensemble des partenaires serait utile.

Je vous invite, mais alors avec beaucoup de plaisir et beaucoup de bonheur, à venir dans cette réunion-là, aux côtés de M. HEDDADI, mais surtout de ma collègue Samia GHALI, que je vais faire venir parce que moi je ne dors pas, pour discuter de ça et on va voir qui gère dans cette commune ; vous allez très vite voir qui va poser des actes politiques. Samia GHALI, à la limite, elle a posé un acte politique la dernière fois qui l'honore, c'est ne pas mettre un camp de Roms à Font-Vert ; ne pas mettre un camp de Roms à Font-Vert ! Et elle est venue l'expliquer sur place et l'assumer comme Nora PREZIOSI, moi-même et Madame le Maire de Secteur. Certains avaient dit à la Préfecture, d'autres Adjoints : « *Il n'y a pas de problème nous irons sur place* » et bizarrement rétropédalage. Je vois que sur ce sujet, j'entends toujours Madame GHALI sur des positions et je n'entends plus Madame GARINO qui d'un coup... peut-être que c'est le problème des ruches, on m'a donné du miel parce que c'est un problème de déglutition et de gens qui sont peut-être devenus aphones.

Je sais une chose, sur les dossiers dont nous allons parler tout à l'heure, Samia GHALI et moi-même, notamment à l'ANRU, on ne s'est pas disputés, nous, on est allé chercher 650 millions pour Marseille, pas pour dire pour les uns ou pour les autres, pour Marseille et Corot ça fait partie de Marseille et Corot doit être traité comme toutes les structures qui vont être démolies avec l'appui du Centre Social Solitude/Corot car c'est son nom, je sais bien qu'il a été oublié, mais je sais bien pourquoi. Voilà Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI de nous alerter.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-37990 -DAS - 22-029 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Vote Pour des groupes Printemps Marseillais et du Rassemblement National.
Abstention des groupes Une Volonté Pour Marseille, Retrouvons Marseille et NINA)*

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, je vous laisse continuer sur le rapport suivant.

Madame BOUKRINE.- Il n'est pas adopté le rapport.

Madame BAREILLE.- Majorité d'abstentions et le Printemps Marseillais a voté pour. Vous avez voté contre ? Pour ? Vous avez voté pour également. Et vous vous êtes abstenus ?

Monsieur CHARPENTIER.- Pour.

Monsieur STELLA.- Majorité d'abstentions.

Madame BAREILLE.- On a une majorité d'abstentions, très bien c'est noté. Merci

Il y a majorité d'abstentions sur ce rapport et nous avons trois pour... quatre avec Madame... très bien. Quatre. Il y a deux Printemps Marseillais et Monsieur CHARPENTIER a la voix de Madame LELOUIS.

Monsieur ROSSI ? Je vous laisse poursuivre.

RAPPORT N° 22-37947-DAS - 22-030 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SOCIAUX - VERSEMENT DU SOLDE ANIMATION GLOBALE ET DE COORDINATION (AGC) 2022.

Monsieur ROSSI.- C'est beaucoup plus calme parce qu'il s'agit juste du solde de l'animation liée à la convention-cadre de l'association l'animation globale de coordination des espaces de vie sociale dont le siège a été accueilli par nos collègues de 13 HABITAT aux Flamants. Donc, il n'y a pas d'observation particulière, c'est les différents soldes des différentes structures qui sont sur les différents territoires du 13 et 14ème arrondissements, Madame le Maire.

Vous remarquez que là, c'est le seul endroit où, effectivement, on complète alors que le rapport précédent on soustrayait ; qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, c'est la vie.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-37947-DAS - 22-030 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Vote Pour des groupes Une Volonté Pour Marseille, Printemps Marseillais et NINA.
Abstention des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)*

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, Monsieur KOUBI-FLOTTE s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38122-DDEE - 22-031 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MARSEILLE À L'ASSOCIATION FÉDÉRATIVE « SEVE LA ROUE », AUTORISANT L'ADHÉSION VOLONTAIRE DES MAIRIES DE SECTEUR DÉSIREUSES DE PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER SUR LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS L'USAGE DE LA ROUE - MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE ET CITOYENNE - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues, je

rappelle qu'une précédente délibération avait été soumise au Conseil d'Arrondissements. Dans cette précédente délibération du mois de novembre 2021, on nous demandait d'approuver ou pas la participation de la Mairie de Secteur à un projet de monnaie locale. Le Conseil d'Arrondissements avait voté contre estimant que c'était un projet aventureux. Aujourd'hui, on nous demande, c'est juste une question de forme, de modifier le nom de l'association qui porte ce projet.

La principale délibération avait statué sur le nom de « SEVE La Roue », et en réalité le nom de l'association qui porte le projet c'est la Roue Marseillaise. On nous demande de modifier le nom de l'association bénéficiaire. De manière cohérente comme on avait voté contre sur le fond, le principe, on propose de voter contre la délibération qui concerne la modification du nom.

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour ? Vous êtes pour, et également le Printemps Marseillais.

Le rapport est rejeté.

LE RAPPORT N° 22-38122-DDEE - 22-031 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre du groupe Une Volonté Pour Marseille. Vote Pour des groupes Retrouvons Marseille, Printemps Marseillais et Rassemblement National. Abstention du groupe NINA)

Madame BAREILLE.- On passe au rapport suivant, Monsieur KOUBI-FLOTTE, je vous laisse poursuivre s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38078-DAVEU - 22-032 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - PÔLE EDITION - RÉNOVATION DES ATELIERS D'IMPRIMERIE DU PÔLE EDITION - 8 TRAVERSE SAINT PAUL - 13ÈME ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ÉTUDES ET TRAVAUX.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Merci Madame le Maire.

On nous demande de délibérer sur un fonds pour des travaux qui concernent l'imprimerie. L'imprimerie de la Ville, plus exactement le pôle édition est implanté sur un site de 1 700 m2, qui comprend un atelier d'imprimerie et des bureaux qui est situé entre le parc Corot et la cité des Oliviers. Il se trouve dans un quartier qui a commencé sa transformation et sa requalification. L'atelier fonctionne sans interruption toute l'année. Les machines-outils de l'atelier sont des appareils d'imprimerie de précision, ils doivent être protégés dès que des travaux d'ampleur sont envisagés. Là, c'est la période des travaux, les travaux sont programmés. Ils

sont programmés en deux phases et la réalisation de ces travaux implique des coûts et on nous demande d'affecter l'Autorisation de Programme pour les études et les travaux nécessaires à la protection de cet atelier à hauteur de 291 000 euros.

Merci, Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Monsieur ROSSI.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, d'abord, je dois dire que c'est dans l'ensemble de ces délibérations l'un des plus beaux rapports financièrement et à la fois au niveau de protection de notre environnement, urbanistiquement et architecturalement parlant.

Je connais bien ce lieu, c'est un lieu de mémoire à Marseille, c'est un lieu où s'est imprimé, s'imprime, globalement, depuis des décennies tout ce que produit la Ville de Marseille en matière culturelle, en matière sociale, en matière d'information, etc. Ce lieu vieillissant, comme tous les lieux, méritait une attention toute particulière et surtout une non-délocalisation, car il aurait pu être pensé qu'on puisse à la fois raser ce lieu, le réaffecter à une urbanisation quelconque – on en a bien assez sur ce territoire, très honnêtement si on peut se passer d'immeubles en plus, c'est mieux – mais qu'on garde sur ce territoire un patrimoine de cette nature-là, je trouve ça assez extraordinaire et je dois vous dire que c'est un honneur d'être sollicité pour donner un avis sur quelque chose qui fait partie de notre patrimoine commun.

Vous voyez, des fois en politique, on est capable de dire aussi à ceux qui protègent notre patrimoine, merci. Je dis à l'Adjoint qui a proposé ce rapport, merci, merci d'avoir conservé ce lieu, merci de le laisser sur ce territoire, merci de faire en sorte que le papier, le livre, les savoirs, les transmissions, les cultures restent sur des territoires et qu'ils restent au patrimoine de la Ville parce que la ville n'appartient à personne puisqu'elle appartient à tout le monde.

Je crois que c'est l'un des sujets qui, là, devraient nous rassembler tous plutôt que de temps en temps nous opposer. Je dis ça parce qu'encore une fois, depuis les griots africains, les trouvères du Moyen Âge, on n'a plus rien trouvé de mieux que le livre, le savoir, la transmission, le papier, tout ce qui permet... ce toucher un peu tactile et séduisant qui est de la photo jusqu'à la page, quelque chose qui fixera nos mémoires.

Merci et je demande à nos collègues de la majorité de transmettre mes amitiés et mon respect à ceux qui ont travaillé sur ce rapport parce qu'ils gardent un patrimoine qui est bien utile aux Marseillais dans ces moments où l'Internet, les médias... comment ça s'appelle ? Les réseaux sociaux, tout ça, là où on se planque derrière un pseudo pour dire des saloperies, prend le pas sur la culture, sur le savoir, sur l'intelligence. C'est vrai que l'intelligence, c'est tellement devenu une denrée rare que la voir dans un rapport ici, c'est presque un privilège. Merci Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI et vous avez bien raison encore une fois de démontrer tout le potentiel de notre secteur et les richesses que nous avons sur nos deux arrondissements. Et tout à l'heure nous avons également voté la subvention d'une association ATELIER VIS A VIS qui est la plus ancienne maison d'édition de livres. Vraiment, c'est une fierté pour nous tous.

Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Premier Adjoint, ce rapport, comme vous l'avez souligné, démontre tout l'intérêt et l'importance que porte la Mairie Centrale et sa majorité sur ce territoire.

J'en profite pour ne pas la faire longue, rebondir sur vos propos : bien sûr qu'il y a trop d'habitations, trop de HLM.

J'en profite aussi, puisque je vais transmettre vos remerciements, pour vous appeler un peu au secours, parce qu'il y a beaucoup d'habitations, mais il y a très peu de routes, très peu de transports en commun, et cela sous la gestion d'une autre entité qui n'est pas la Ville de Marseille. Alors, s'il vous plaît, vous voyez ce rapport démontre la volonté d'améliorer ce territoire et de maintenir des valeurs sûres sur le 13-14. Essayez à l'inverse, s'il vous plaît, de porter ce message alerte rouge, embouteillages constants sur l'avenue de la Rose ; alerte rouge, embouteillages constants du côté des hauteurs de Château-Gombert, Saint-Mitre et autres. Les habitants, ce que vous appelez quelquefois les uns et les autres ici, les pauvres et les riches, moi j'appelle ça les habitants du 13-14 sont en souffrance du manque d'investissement des structures telles que la Métropole, le Département sur notre territoire.

J'espère que cela sera entendu et que tous ensemble on pourra tirer les choses vers le haut.

Merci beaucoup. Je ne dis pas au revoir, je reste cette fois-ci.

Madame BAREILLE.- On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38078-DAVEU - 22-032 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous passons à la Direction des finances, garanties d'emprunt et c'est Madame FALEK va nous présenter les trois rapports suivants.

RAPPORT N° 22-38050-DF - 22-033 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - SAINT-JUST/PARC DES CHARTREUX - ACQUISITION ET AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT PLAI DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT.

Madame FALEK.- Merci Madame le Maire.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé au Parc des Chartreux dans le 13ème arrondissement ; la Société Foncière d'Habitat et Humanisme dont le siège social est situé 69 Chemin de Vassieux dans le 69, sollicite la Ville de Marseille pour un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement social situé Parc des Chartreux, 61 avenue de Saint-Just, dans le 13ème.

Pour cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 115 585 euros, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme doit contracter un emprunt de 48 195 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville de Marseille. L'obtention de ce prêt

est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville, à hauteur de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence à hauteur de 50 %.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38050-DF - 22-033 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Vote Pour des groupes Une Volonté Pour Marseille, Printemps Marseillais et NINA.
Abstention des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)*

Madame BAREILLE.- Je vous laisse poursuivre.

RAPPORT N° 22-38052-DF - 22-034 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - SAINT-JUST/PARC DES CHARTREUX - ACQUISITION ET AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT PLAI DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT.

Madame FALEK.- Le rapport suivant a pour objet l'approbation de la réhabilitation de la résidence Valmont, dans le 13ème.

En 2017, la Société d'HLM VILOGIA dont le siège social est situé 74, rue Jean Jaurès à Villeneuve-d'Ascq, dans le 59, a acquis auprès de la société Logirem la résidence Valmont dont la construction date de 1969, et sollicite la Ville de Marseille pour la garantie d'emprunt destinée à la réhabilitation de cette résidence composée de 111 logements situés boulevard Gueidon dans le 13ème.

Pour cette opération dont le montant prévisionnel s'élève 3 221 272 euros, la société de HLM VILOGIA doit contracter un emprunt d'un montant de 2 795 880 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville de Marseille à hauteur de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence à hauteur de 50 %.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38052-DF - 22-034 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 22-38053-DF - 22-035 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ D'HLM VILOGIA - VIA NATURA PSLA - ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 15 LOGEMENTS PSLA - 13ÈME ARRONDISSEMENT.

Madame FALEK.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 15 logement PSLA dans le 13ème arrondissement.

La société de HLM VILOGIA sollicite la Ville de Marseille pour la garantie d'un emprunt destiné à l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier dénommé Via Natura comprenant 15 logements PSLA situé 139 avenue de la Croix-Rouge dans le 13ème arrondissement.

Pour cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 2 331 097 euros, la société de HLM VILOGIA doit contracter un emprunt de 2 278 597 euros auprès de la Banque Postale.

Au vu du nombre de constructions sur le secteur, des problèmes relatifs aux aménagements, nous voterons défavorablement et donc contre ce rapport. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Y a-t-il des prises de parole.

Monsieur DUDIEUZERE.- (*Intervention hors micro*) Pour rappeler que ce gros programme immobilier se situe Avenue de la Croix-Rouge, en face de...

Madame BOUKRINE.- On ne vous entend pas.

Monsieur DUDIEUZERE.- Je répète. Je disais que ce permis de construire, pour cette résidence qui se situe Avenue de la Croix-Rouge est une énorme résidence qui se situe en face La Bégude Sud. Le permis de construire a été accordé, malgré l'avis défavorable de la Mairie de Secteur, donc de nous à l'époque. Cette résidence comme les 400 logements à Saint-Mitre, comme tout ce qui est en train d'être construit à Château-Gombert à la Baume Loubière, tous ces permis ont été accordés par l'ancienne majorité, Les Républicains, sous la mandature de Jean-Claude GAUDIN. On a encore, effectivement, des résidences... Vous savez que c'est très long entre la délivrance d'un permis de construire et le moment où la résidence est finie, ça peut prendre des années, donc on a encore aujourd'hui des résidences qui sont en cours de construction voire qui commencent à être construites, mais c'est des permis de construire qui ont été délivrés sous l'ancienne majorité. Je tenais à le rappeler même si on l'a déjà dit plusieurs fois.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur DUDIEUZERE et je vous répondrai encore une fois que nous sommes de nouveaux élus ici dans cette Mairie des 13-14 et que nous nous préoccupons de l'intérêt de nos habitants. Merci.

Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je rebondis, une fois n'est pas coutume, je rejoins M. DUDIEUZERE et son groupe, pas pour taper sur les anciens parce que s'ils avaient fait le boulot comme il faut, je ne serais pas assis là sur cette chaise et je n'aurais pas pris un engagement qui démontre mon mécontentement et celui des habitants et particulièrement les gens de

l'Avenue de la Rose et de la Croix-Rouge. Quoi vous dire d'autre ? C'est bien d'avoir permis, on n'est pas tributaires de ce qu'ont fait les autres, mais on est quand même affiliés, c'est ce qui fait que moi, j'ai raté... raté, ce n'est pas le bon mot, j'ai quitté cette majorité pour ne pas continuer à cautionner une ligne de conduite qui ne change décidément pas. La construction de ces immeubles à outrance dans notre 13-14 n'a jamais été accompagnée de quoique ce soit d'autre, c'est pour ça que nous sommes en déficit sur ce territoire de beaucoup d'infrastructures et même si je suis un peu répétitif, très peu de routes ou pas de routes du tout, des écoles qui n'apparaissent pas ou qui apparaissent en urgence, et dans l'urgence, on ne fait jamais les choses comme il faut.

Pour rebondir et pour vous dire qu'en fait la politique de l'urbanisme, que je maîtrise pas totalement voire partiellement, en toute honnêteté, beaucoup de promoteurs, aujourd'hui, se plaignent de la non-délivrance ou de délivrance tardive de permis de construire, c'est parce que notre Adjointe, notre Maire et toute la majorité a décidé, aujourd'hui, qu'à chaque fois qu'un logement ou une habitation collective sortira de terre, elle devra être accompagnée de tout ce qu'il faut autour pour le bien-être et dans le meilleur des cas ne pas empirer le mode de vie des Marseillais dans notre secteur qui est très, très pénalisé et qui crée des tensions monstres entre nos habitants.

La preuve en est, j'appuie dessus, j'étais hier au CIQ de la Rose, c'est quelque chose qui est vraiment criant. Moi qui ai connu la Rose dans ma jeune enfance, rien n'a été changé, tout s'est empiré surtout par la circulation et le non-aménagement des services publics de notre secteur.

Aujourd'hui, je veux bien, Madame le Maire, que vous disiez... excusez-moi, je ne suis pas un grand littéraire, on est des nouveaux élus, c'est bien, mais vous siégez avec quelques-uns de vos collègues dans des institutions qui ont le pouvoir, au moins d'engager des travaux qui ne vont pas sortir de terre tout de suite, mais qui ont le pouvoir d'améliorer les choses.

Aujourd'hui, on voudrait savoir ce qu'il en est sur notre secteur pour l'avenir, pour l'amélioration des choses ? Rebondir sur tous les rapports que présente la Mairie Centrale, c'est bien, les critiquer bien sûr, c'est une bonne chose aussi parce que ça peut qu'améliorer, mais qu'est-ce que vous proposez, qu'est-ce qui est proposé dans cette Mairie via les collectivités qui sont de la même couleur politique que vous pour que le territoire s'améliore ? Merci.

Madame BAREILLE.- Très bien vous avez raison, il faut d'abord s'atteler aux problématiques de mobilité, de service public qui vont prendre quelque temps avant de continuer à construire massivement dans notre secteur et donc d'accorder des permis de construire quand la Mairie de Secteur demande que l'on stoppe les constructions de grands ensembles.

Nous passons aux votes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le Printemps Marseillais, pardon, quel est votre vote sur ce rapport.

Monsieur BENFERS.- Pour.

Madame BAREILLE.- Le rapport est rejeté merci.

LE RAPPORT N° 22-38053-DF - 22-035 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre des groupes Une Volonté Pour Marseille, Retrouvons Marseille et du Rassemblement National. Vote Pour du groupe Printemps Marseillais. Abstention du groupe NINA)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant. On est sur les projets ANRU. Et donc c'est Monsieur ROSSI qui nous présente les deux rapports suivants. Merci.

RAPPORT N° 22-38150-DGAVPVPD - 22-036 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – PROTOCOLE GENERAL DOTATION NPNRU

Monsieur ROSSI.- Merci.

Alors concernant donc ce fameux protocole d'accord et ce protocole de dotation, c'est une négociation qui a été quand même... qui dure depuis presque un an et demi, avec la Ville de Marseille, la Région, le Département, la Métropole, pour arriver à ce qu'au Comité national d'engagement de l'ANRU nous arrivions à débloquer une première somme, notamment sur des immenses démolitions et de requalifications sur ces différents territoires et notamment le 13-14, mais incluant également le 15-16, le 2-3, le 11-12, il y a tout un florilège d'interventions publiques qui vont être faites.

Ça a pu se faire parce que des gens ont été intelligents. Ce n'est pas le gros de l'espèce « intelligent », mais je sais bien qu'il y a des gens qui arrivent à se parler et travailler en commun. Je le dis, que ce soit Samia GHALI ou moi-même, nous avons essayé modestement évidemment avec des talents qui sont les nôtres, de faire en sorte que ce qui est très éloigné de Marseille, c'est-à-dire Paris, cette espèce de monstre froid qui dit comment ils sont ces Marseillais, qu'est-ce qu'on peut faire avec eux, redevienne un peu dans le sérail d'enveloppes qui étaient bien utiles à Marseille.

C'est vrai que ça a mobilisé des dizaines d'heures, des centaines d'heures des élus de toute appartenance, de toute obédience pour arriver à ces rapports qui aujourd'hui honorent, c'est la première partie puisque nous en aurons d'autres, un prochain Comité national d'engagement après les Législatives puisque Mme la Directrice générale nous a donnée rendez-vous dans cet étiage-là.

Je crois qu'on peut tous se satisfaire du travail collectif qui a été fait. Nous aurions aimé, évidemment, avoir un peu plus, avoir toujours plus c'est quand même normal, mais dans ce qu'a annoncé le Président de la République notamment sur le Grand Marseille, on peut espérer qu'en matière de transports, d'écoles, et notamment d'ANRU nous ayons une enveloppe qui pourrait frôler sur ce dossier-là, notamment sur les grosses démolitions et restructurations, l'équivalent de 1 milliard d'euros, ce qui, somme toute, n'est pas mineur, est un élément qui sur ce secteur va modifier et restructurer la donne.

Je vous demande un avis très favorable avec toujours le souci de dire comment on peut faire pour aller mieux, toucher plus et faire en sorte que pour

demain notamment les problèmes de motricité soient développés dans tous les territoires de Marseille. Voilà.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI et merci pour tout le travail que vous engagez depuis des années sur ces sujets. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur CHARPENTIER.- Gisèle LELOUIS s'abstient, et je ne participe pas.

Madame BAREILLE.- C'est noté. Donc le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38150-DGAVPVPD - 22-036 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Vote Pour des groupes Une Volonté Pour Marseille, Printemps Marseillais et NINA.
Vote Contre du groupe Retrouvons Marseille.
Le groupe Rassemblement National ne participe pas au vote)*

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, rapport suivant.

RAPPORT N° 22-38151-DGAVPVPD - 22-037 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION INITIALE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DU RENOUVELLEMENT URBAIN GRAND SAINT-BARTHÉLEMY GRAND MALPASSÉ À MARSEILLE - 13ÈME ET 14ÈME ARRONDISSEMENTS.

Monsieur ROSSI.- C'est lequel Madame la Présidente ?

Madame BAREILLE.- Nous sommes sur l'approbation d'une convention initiale du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Grand Saint-Barthélémy – le 37.

Monsieur ROSSI.- Là encore une fois c'est pareil, c'est la première phase, je dis ça parce qu'on est sur quelque chose où on a un engagement financier qui est loin d'être mineur, mais phase qui va, effectivement, la prochaine fois, c'est-à-dire en juin ou juillet prochain nous permettre d'avoir des enveloppes complémentaires puisque, que ce soit le Département, la Métropole, la Ville, tous ceux qui aiment ces différents territoires et je remercie le Maire de Marseille d'avoir rendu à ma collègue et amie Adjointe aux Espaces Verts sa délégation parce que Nassera BENMARNIA, sur ce territoire-là, elle avait travaillé énormément, notamment sur la Plaine des sports, Plaine majeure sur ce territoire-là, on va pouvoir, à la fois concrétiser ce que nous avons arrêté avec la Ville, la Métropole et le Département, mais également aller, peut-être, un peu plus loin et je pense avec beaucoup d'attention aux différentes copropriétés dégradées qui, elles-mêmes méritent un nouveau plan de sauvegarde qui va être la continuité de ce grand projet sur le Grand Saint-Barthélémy, le Grand Malpassé et le 13ème et 14ème.

Je profite aussi pour vous dire qu'on a réussi à obtenir de l'État, ce n'est pas mineur... et je remercie notre collègue Adjoint à l'éducation, sur cette zone sociale, zone éducative nouvelle que nous espérons et appelons de nos vœux et qui s'éloignait, parce qu'on se disait peut-être ça va être dans le département, pas à

Marseille et puis on a retrouvé ce territoire, le 2-3 en est bénéficiaire, le 14ème dans son intégralité en est bénéficiaire ; c'est un élément de plus qui va concourir à faire que nos enfants auront une attention peut-être un peu plus soutenue, plus attentive. En tout cas, la Métropole, le Département et la Ville là aussi ont travaillé de concert. On voit bien que lorsqu'on ne se fait pas des crocs-en-jambe entre nous, souvent on arrive à trouver quelques solutions. Mais il ne faut pas faire de croc-en-jambe, il faut, des fois, avoir un dépassement qui fait que c'est de l'ordre du possible, mais quand même et toujours se rappeler que ce qui ne nous convient pas, on est tenu de le dire aussi parce qu'il y a des choses qui ne nous conviennent pas non plus.

Voilà Madame la Maire, voilà ce que je voulais dire sur ce rapport.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, j'en profite pour te remercier aussi, Denis, mais pour te questionner : te questionner sur ce qui s'est passé ou ce qui se passe à l'ANRU, à l'ANRU, principalement sur la parcelle qui comprend La Rose et Frais Vallon où de ce que nous en savons, nous aurons une enveloppe qui ne dépassera pas les 30 millions d'euros.

Alors je ne vais pas me permettre de supposer quoi que ce soit, nous n'avons pas le plaisir d'avoir parmi nous M. PAPPALARDO qui était devenu un habitué de nos séances, mais comment, ou plutôt lorsque des personnes, élus engagés, sensibilisés, motivés se battent sur certains dossiers, tu viens de le rappeler, ont gain de cause pour nos concitoyens et nos territoires ? Nous l'avons vu dans d'autres Métropoles telles que Paris, Lyon, Bordeaux et bien d'autres pour ne pas les nommer où la rénovation urbaine a été, je dirais dans certaines zones un succès. Pourquoi nous sommes, nous, condamnés à l'échec ? Pourquoi principalement Frais Vallon, ça n'a pas fonctionné ? Pourquoi HMP a présenté un dossier sans prendre en considération les aspirations des habitants, ces habitants qui sont là, certains, pour plus de 30 ou 40 ans voire plus que ça, engagés sur le territoire, qui se battent contre toutes les problématiques et toutes les pondérables qui leur font face ou qui leur sont imposées par le défaut de République qu'on trouve dans ces territoires-là ?

Moi, ce qui me révolte, ce qui me met en colère, je n'emploierais pas le mot « haine », j'arrête là, parce que je vais dire des mots qu'il ne faut pas, comment il y a des gens qui se paient le luxe d'être à la tête d'entités aussi hautes et aussi fortes et ne pas présenter des dossiers qui soient acceptables aux yeux de l'État ou cohérents aux yeux de l'État pour qu'on puisse drainer des fonds et essayer d'améliorer notre territoire ?

La Tour G, ça fait des années qu'elle doit disparaître, la Tour G à Frais Vallon ne disparaît pas. Ce Monsieur-là, ce n'est pas la star du moment, mais ce Monsieur-là, qui est là tête de HMP, a fait des interviews en disant : « *On a 70 appartements neufs pour les réfugiés Ukrainiens* », pour ça je dis bravo. Mais il y a des réfugiés sur place dont il faut s'occuper ; il y a des réfugiés qu'il faut aller reloger ; il y a des bâtiments qu'il faut restructurer ; il y a un territoire à revoir. Comment lorsque les enjeux sont là, les échéances sont là, ces personnages-là et ces entités-là sont absentes ou sont négligentes ?

Pour finir, je me permets et je sais Denis – je ne te passe pas la pommade parce que, des fois, tu fais aussi des jolis dribbles – mais là je te parle en toute

sincérité, je sais ton engagement, je sais ta sensibilité à faire en sorte que les déséquilibres s'effacent, mais comment peut-on accepter que les choses se passent ainsi, par défaut d'engagement et je dirais presque par « je-m'en-foutisme » de certaines classes dirigeantes de notre ville ? Merci.

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, je vous laisse répondre à Monsieur BENFERS.

Monsieur ROSSI.- D'abord deux choses : 1/ Le corps du rapport qui appelle réflexion et dans le corps du rapport qui appelle réflexion, ce qui est évoqué aujourd'hui c'est le Programme National du Renouvellement Urbain du Grand Saint-Barthélémy, Grand Malpassé, 13ème et 14ème arrondissements.

Monsieur BENFERS à raison – pas a raison mais à raison – évoqué le dossier La Rose... Frais Vallon/La Rose, d'ailleurs c'est Frais Vallon/La Rose et effectivement, lorsque nous sommes allés au Comité national d'engagement, moi-même étant resté, vous le savez, sur place, je ne suis pas allé à Paris, je suis resté en visio, se déplacer ou la visio c'est pareil, ça coûte moins cher, je dis ça, je ne dis rien, mais c'était plus intéressant de rester avec les Conseils Citoyens parce qu'ils ont participé aux travaux. Nous avons été très affectés, Samia GHALI et moi-même, du peu d'attention qu'a eu l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur le dossier Frais Vallon/La Rose.

Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'on y avait mis beaucoup d'énergie en consultant les différents collectifs. Je me rappelle de nombreuses heures de travail avec celles et ceux qui composent ces collectifs.

La Directrice générale de l'ANRU a débloqué une enveloppe sur ce projet de 30 millions d'euros, préalable.

Elle a fléché, de mémoire, 13 millions d'euros sur Frais Vallon et 17 millions d'euros sur le côté La Rose, Le Clos, La Bégude, etc. ce qui est somme toute, au regard du besoin, dérisoire.

Donc nous avons à nouveau interpellé Madame la Directrice générale. Qu'est-ce qu'elle nous a dit ? Parce qu'on ne va pas se raconter d'histoire. Elle nous a dit : *« Je n'ai pas senti l'engagement fort contrairement à 13 Habitat [porté par mon collègue et ami Lionel ROYER-PERREAUT qui d'ailleurs est dans le projet, Frais Vallon/La Rose, parce qu'il y a une partie HMP mais il y a une partie 13 HABITAT]... Je n'ai pas senti de HMP et de sa Direction générale cette force que j'ai sentie chez la Logirem, chez Erilia, chez un certain nombre de logeurs et donc j'ai considéré que provisionner une somme de 80, ou 100 millions d'euros sur quelque chose où je ne sentais pas quelque chose de partagé, c'était prendre un risque que je ne souhaitais pas prendre »*.

Qu'avons-nous fait Samia GHALI et moi-même ? D'abord, on est allé rencontrer celles et ceux qui résident sur ce territoire, c'était la moindre des courtoisies ; il fallait quand même aller voir ces gens, et on m'a dit : *« N'y allez pas, ça, va être terrible. Ils vont être très mécontents ! »*, c'est le cas, ils sont très mécontents mais c'est mieux d'y aller. Je trouve que c'est mieux d'aller expliquer aux gens.

Et qu'avons-nous fait ? Nous avons demandé une session extraordinaire avec Mme la Directrice générale du Comité national d'engagement, en présence du logeur, des forces politiques qui composent ce partenariat à savoir la Ville, la

Métropole, etc. Et puis j'ai obtenu de la Présidente de la Métropole, Mme Martine VASSAL, une réunion spécifique avec, non pas la Direction générale et Dieu sait si je suis respectueux des techniciens ; les Exécutifs c'est les Présidents qui les gèrent. Les Exécutifs, comme ici, c'est les élus qui les gèrent, ça ne cache pas les qualités de techniciens mais ici, vous êtes élus, il n'y a pas de technicien, ici, donc on a demandé une réunion de travail, d'ailleurs Madame le Maire évidemment y participera, mais comment elle ne pourrait pas y participer. Je dis ça, parce que, des fois, le Maire de Secteur on oublie un peu de le faire participer, je dis ça, je ne dis rien, mais enfin je préfère le dire, quand on est élu sur un secteur, en général on invite le Maire de Secteur. Mes collègues précédemment savent très bien que c'est rarement le cas qu'on pense qu'ailleurs on peut décider plus que les autres.

Eh bien là, il va y avoir une réunion, mais pas une réunion entre nous, pas de l'entre-soi, avec l'ensemble des partenaires. J'ai demandé, évidemment, avec celle avec qui je travaille le plus qui est Samia GHALI, puisque c'est elle qui a porté ce projet pour le Ville, mais également à Mme CHABOCHE qui est quelqu'un qui est Adjoint, qui a des qualités ; à un de nos collègues et ami qui s'occupe de l'habitat indigne également, M. AMICO, de manière que toutes les forces intelligentes et politiques soient présentes pour revoir ce projet. Et nous avons acté le principe qu'en juin, Mme la Directrice générale de l'ANRU examinerait à nouveau le dossier Frais Vallon/La Rose, tout autant que nous soyons en capacité de mobiliser l'ensemble des forces.

En tout cas, ne doutez pas que dans cette Assemblée si modeste soit-elle et tout à l'heure presque me dit-on inutile, ici c'est une assemblée délibérante donc elle n'est pas inutile, elle est majeure même, eh bien nous soyons tous déterminés et je ne vois personne qui s'opposerait à ça, pour aller négocier l'enveloppe dont nous avons besoin.

Nous avons besoin Monsieur BENFERS entre 70 et 80 millions d'euros mobilisés de l'ANRU ; nous avons besoin de 80 millions d'euros mobilisés par HMP ; les collectivités, elles, ont déjà délibéré que ce soit la Ville, la Métropole, le Département et d'ailleurs ma collègue Nora PREZIOSI, Vice-Présidente du Département alors qu'elle pouvait tout à fait sortir du jeu, en disant c'est secondaire, c'est NPNRU, on n'est pas sur l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a apporté sa présence et une contribution financière qu'elle est allée négocier avec la Présidente du Département, notamment sur les équipements sociaux complétant l'enveloppe à la fois de l'ANRU et soulageant l'enveloppe de HMP.

Alors, vous allez me dire : Est-ce que ça va suffire ?

Monsieur BENFERS je le crois, parce que comment penser et imaginer le Grand Marseille que nous rêvons tous. Nous rêvons tous peut-être pour moi, pour mon fils, pour mes enfants, mes petits-enfants alors on laisserait un tiers de Marseille en déshérence, ce n'est pas possible. On ne peut pas s'être battu pour Campagne Lévêque comme nous l'avons fait et laisser La Rose/Frais Vallon et tout ce secteur-là en déshérence, et vous le rappeliez vous-même, même à moto, on a du mal à circuler et pourtant c'est un élément fluide la moto, mais on a du mal à circuler.

Ça, c'est la programmation qui arrivera plus tard. Je vous le dis, je suis sorti de là, après cette visio, affecté. Et comme participaient puisque nous avons souhaité que les habitants, les représentants, etc. soient présents, je vous assure que quand ils ont visionné la visio et qu'ils ont vu 17 millions d'euros pour Frais Vallon, 60 millions pour les Crottes, ils étaient dans un drôle d'état quand même ;

c'est-à-dire on a mis 60 millions d'euros sur une étude de préfiguration et 17 millions d'euros... et 30 millions en tout pour La Rose... c'était douloureux pour eux, c'était violent. Voilà ce qu'il nous est arrivé.

Et effectivement, je le dis avec beaucoup de pudeur, chacun doit assumer ses responsabilités, on n'est pas Président d'un Exécutif ou Président d'une structure ou quelle qu'elle soit en disant c'est juste un siège, un strapontin. Je crois que souvent on délègue, je ne suis pas sûr qu'on ait raison et ce n'est pas l'abnégation, mais les directeurs généraux doivent assumer la Direction générale de la structure et quand ils font de la politique, on a un problème. La politique, elle doit retourner toujours à l'endroit qui est le sien, c'est-à-dire celle qui l'a légitimée par le mandat public provisoirement, puisqu'on est tous à contrat à durée déterminée. Il n'y a pas de CDI ; on est tous provisoires. Le temps du mandat ce n'est pas le technique qui doit prendre le dessus.

Je regrette aussi, parce que je tenais à le dire, j'ai travaillé avec des personnes, donc trois personnes, je les cite à volonté, Mme NDOUMBE, Directrice générale adjointe à la Métropole, Mme LUCHINI Directrice de l'ANRU, Olivier CADIER... ces gens-là ont passé presque 200 heures de travail sur La Rose/Frais Vallon, en partenariat avec les associations, les logeurs, etc. Vous savez pour eux c'est douloureux. Quand on a mobilisé 200 heures de son énergie, comme à peu près 100 heures chacun, Samia et moi-même, c'est douloureux pour un résultat pareil.

J'espère qu'effectivement le mois de juin ou le mois de juillet nous permettra de faire revenir Frais Vallon et La Rose dans ce que nous qualifions de Grand Marseille, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas un Marseille à part, mais un Marseille à part entière. Voilà. Merci, Monsieur BENFERS.

(Applaudissements)

Monsieur BENFERS. - Merci à vous.

Madame BAREILLE. - Merci Monsieur ROSSI.

Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur CHARPENTIER. - Abstention de Gisèle et je ne participe pas.

Madame BAREILLE. - Vous ne participez pas, c'est noté. Merci. Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38151-DGAVPVPD - 22-037 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Vote Pour des groupes Une Volonté Pour Marseille, Printemps Marseillais et NINA.
Abstention du groupe Retrouvons Marseille.*

Le groupe Rassemblement National ne participe pas au vote)

Madame BAREILLE. - Nous passons au dernier rapport.

Monsieur ROSSI.

RAPPORT N° 21-37624-DPETE - 22-038 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DES ESPACES NATURELS ET DES
RISQUES - PLAN D' ACTIONS 2022/2030 POUR LA VALORISATION DE LA FORÊT
COMMUNALE DE L'ETOILE SITUÉE DANS LES 13ÈME, 14ÈME ET 15ÈME
ARRONDISSEMENTS - PREMIÈRE PHASE OPÉRATIONNELLE 2022/2024 -
APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME -
FINANCEMENT.

Monsieur ROSSI.- C'est la valorisation de la forêt communale de l'Etoile.

Madame BAREILLE.- Tout à fait.

Monsieur ROSSI.- Qui peut être contre la valorisation de l'Etoile ?
Personne. Mais qui serait assez inconscient pour ne pas évoquer le fait que sur la
valorisation de l'Etoile, la Batarelle, Palama, et tous ces coins-là, que nos collègues
connaissent bien, il y a des collègues qui sont élus sur ces territoires-là, et donc
légitimes, je le rappelle.

Il y a des gens qui ont investi aussi, parce c'est des voies privées, un
certain nombre de voies privées, tout un tas de lieux de sécurisation sur ces
différents espaces.

Valoriser la chaîne de l'Etoile, c'est dans le corps du rapport, c'est
permettre la perméabilité et le fait que tout le monde puisse y accéder. Je le dis à
nos deux collègues de la majorité municipale.

Bien sûr qu'il faut valoriser tous les territoires et tant mieux si on valorise
les territoires, mais peut-être que des fois en prenant un peu de temps, on en gagne
plutôt qu'à en perdre. Ça serait peut-être pas mal que les gens qui sont sur Palama,
sur la Batarelle, tous ces coins-là qui sont aussi assignés à résidence, ils ont 35 ans
de crédit, ils ne pourront pas aller ailleurs, on les consulte pour leur dire on a un
projet de végétalisation, mais on a surtout un projet d'accessibilité dans un endroit
que pour l'instant qui était privé et que vous avez protégé, parce qu'autrement nous
risquons d'avoir les mêmes drames que nous avons vécus, il y a une décennie de
cela. C'est-à-dire que des gens considérant qu'il y en a marre qu'on vienne chez eux
faire du quad ou de la moto ou faire un bruit... il n'y a que des promeneurs paisibles,
il y a sûrement ceux-là, mais il y a aussi ceux qui considèrent que les voiries c'est
devenu des lieux de jeux. Et que ces gens-là, comme ils ne peuvent pas aller
ailleurs, ils se sont pour l'instant... parce qu'on a refusé, et je répète, ce n'est pas la
majorité actuelle. Moi, je me suis battu, à l'époque, avec un Adjoint qui était avec
M. GAUDIN et il m'a dit : « *Je ne privatiserai pas les voies de la Batarelle* », elles
sont privées. Je lui ai pourtant démontré qu'il y avait des écoles, on accède aux
écoles et en général, quand on accède aux écoles... on m'a dit ce n'est pas possible,
c'est trop cher, il y a les réseaux à refaire, il y a les... Très bien. Ces gens se sont
constitués en associations, puis se sont constitués en Syndic, et ils ont payé tout ça,
mais ils se sont mis aussi un peu en sécurité. Bien sûr tout le monde me dit « *Oui,
mais ce n'est pas bien d'avoir mis un portail ; ce n'est pas bien d'avoir mis ci ; ce
n'est pas bien d'avoir mis là* ». Attendez, ça, c'est quand même dans ce pays-là,
c'est un peu la liberté de chacun, quand même. On a le droit aussi de permettre qu'à
un moment donné l'endroit où l'on réside, son enfant, son chien, tous ceux qui
résident là ne soient pas happés par un quad ou des gens qui ont des circulations un
peu atypiques.

Je dis ça parce que ce rapport, il peut avoir, je ne dis pas qu'il a la volonté de le faire, parce que ça, je ne peux l'imaginer et pas le croire, parce que ce n'est pas vrai, ce n'est pas le cas, mais il peut avoir cet effet-là auprès de gens qui, pour l'instant, ont trouvé des lieux un peu paisibles, un peu sereins et en l'ouvrant comme ça, ça risque de donner des difficultés et des drames à celles et ceux qui y résident.

Je dis ça parce qu'on a intérêt aussi à faire entendre à nos collègues Adjointes, qui certainement font les choses avec beaucoup d'attention, beaucoup de prégnant, en disant il faut végétaliser, il faut réserver des zones. Enfin qu'a fait Martine VASSAL dans les hauts de Sainte-Marthe ? Elle a fait trois fermes urbaines plutôt que de laisser 1 200 logements se construire. Après tout, on aurait pu faire du logement là aussi dans les hauts de Sainte-Marthe et au haut du Merlan, ça a été conservé pour garder un peu ce périmètre que certains de mes collègues et amis, notamment (inaudible) connaît bien, lui qui fut pendant très longtemps et il demeure le Maire du Merlan.

Je dis ça parce que quand on connaît ces territoires, on les aime et là ce n'est pas plus contingenté par rapport aux appareils auxquels on appartient.

Par contre, je vous mets en garde et je nous mets en garde sur le fait qu'il y a des gens qui ont déjà fait des aménagements leur permettant de vivre en tranquillité parce qu'ils vivaient en insécurité, et que ce rapport-là peut engendrer, pas volontairement, mais peut engendrer, de fait, des nuisances qui nous feraient reculer.

Vous disiez tout à l'heure Monsieur BENFERS, j'ai assisté moi, à une réunion où on a annoncé qu'on donnait 75 logements neufs à des personnes aujourd'hui en situation de grande souffrance. J'étais de ceux qui ont pensé et dit à Monsieur le Préfet : « *Il ne faut pas donner d'autorisation* ». On m'a dit : « *Tu es un salaud !* » Ah oui ! Ça, c'est le primate qui dit ça. Celui qui ne comprend rien. Celui qui attend depuis cinq ans un logement, et quand vous lui expliquez que d'un coup on a 75 logements neufs et qu'on peut les donner dans la semaine, il ne comprend plus rien et d'ailleurs certains sont passés à des actes qui sont de nature condamnable. Et vous voyez, je crois que c'est Madame BOUKRINE, la dernière fois, elle m'avait dit, vous avez raison, saisissez Mme le Procureur.

Madame BOUKRINE.- Oui, parce que ça n'a pas été fait, Monsieur.

Monsieur ROSSI.- Eh bien, je vous ai suivie.

Madame BOUKRINE.- Vous avez suivi mes conseils, bravo !

Monsieur ROSSI.- J'ai mesuré l'intelligence qui est la vôtre et j'ai dit tiens saisissons Mme le Procureur et Mme le Procureur, elle a diligenté une enquête et l'enquête a permis, peut-être au moment où nous parlons, d'avoir interpellé, présumé, pas coupable, parce que la loi quand on se fait interpellé qu'on a fait des bêtises, on est présumé, c'est comme les associations qui viennent se plaindre en disant : « *On a nous pris telle et telle chose* ». Est-ce qu'on dit que c'est vrai, ce n'est pas vrai ; on ouvre une enquête et on voit si c'est vrai, après ça relève du pénal c'est autre chose.

Mais ceci étant dit, ça a généré des comportements complètement fous, Monsieur BENFERS. Parce que les gens qui attendent depuis des années, ils se disent, on donne 75 appartements neufs à des gens qui arrivent d'ailleurs et moi j'attends.

Et là, évidemment quelques esprits forts à l'endroit de quelques esprits faibles ont donné des agissements, effectivement, qui relèvent d'autres choses, sûrement pas de la chose publique, mais qui relèvent du pénal.

Je nous mets en garde sur ce genre de pratique parce que ça, ça s'appelle des voyous, ça ne s'appelle plus de la politique, mais ça s'appelle des voyous, ceux qui ont ce genre de pratique.

Je dis ça avec beaucoup de retenue, parce qu'encore une fois, quand ils rentreront chez eux et qu'ils embrasseront leurs enfants, ils sauront qu'il y a quelques jours de cela, on est allé faire peur à une femme malade, des enfants, jeunes, une maman qui a 80 ans bientôt et franchement, si quelqu'un s'est prêté à ça, je le plains beaucoup. Je ne le plains pas parce qu'il relève du pénal, je le plains parce qu'il a confondu politique et bordille. Et la bordille en général, elle disparaît d'elle-même, même pas elle est recyclée. Voilà chers amis.

En tout cas Monsieur BENFERS soyez assuré que nous allons faire en sorte que le politique reprenne ses droits et que Frais Vallon/La Rose ne soit pas une partie de Marseille et des Marseillais exclus de ce Grand Marseille dont nous rêvons tous. Voilà, merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Monsieur BOSQ, vous voulez prendre la parole.

Monsieur BOSQ.- Merci. Très simplement pour revenir à ce rapport, pas que ce qu'a dit M. ROSSI n'était pas intéressant, mais il s'est un peu éloigné quand même du rapport en laissant prévaloir qu'on aurait des intentions belliqueuses dans cet endroit magnifique.

Monsieur ROSSI.- Ah non !

Monsieur BOSQ.- Alors j'ai mal compris.

Quand vous lisez le rapport attentivement, il est fait pour ça, c'est que cet espace naturel doit, toutefois, pour bénéficier de moyens plus importants que ceux alloués jusqu'à présent pour apporter des solutions pérennes face aux dysfonctionnements régulièrement constatés en termes de dépôts sauvages, de circulations illicites, d'engins motorisés de type motocross ou quad ou encore d'appropriation par certains riverains du domaine privé de la Ville.

Je ne vais pas tout lire le compte rendu, mais c'est vraiment un souci qui nous tient à cœur de préserver toute cette biodiversité et notamment, il n'y a pas que la mer, mais aussi nos collines qui nous entourent que l'on compte vraiment protéger. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BOSQ et je me joins, encore une fois, à ce qui a été dit par M. ROSSI qui encore une fois souligne le bienfait de ce rapport. On est très heureux effectivement que tant d'argent soit apporté pour nos collines, c'est important de valoriser nos espaces naturels.

Après, il faut imaginer tous les problèmes d'insécurité que vivent les habitants aujourd'hui à la fois à la Batarelle et à Palama et, pour le coup, j'ai interpellé à plusieurs reprises l'Adjoint au Maire à la sécurité, M. OHANESSIAN, pour qu'il puisse se déplacer et échanger avec les habitants, qui l'ont également demandé à M. OHANESSIAN. N'hésitez pas Monsieur BOSQ à venir également avec nous, à

parler aux habitants qui vivent un enfer le soir, au pied des collines de Marseille. Voilà.

Écoutez, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 21-37624-DPETE - 22-038 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Nous avons passé en revue l'ensemble des rapports de ce Conseil. Je remercie nos rapporteurs pour le travail effectué et également nos Services sans qui nos Conseils ne pourraient pas voir le jour. Voilà, encore merci pour ce gros travail.

Je vous souhaite à tous une bonne journée. Merci.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 12 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur)

